MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 283 17 mars 2003

SOMMAIRE

Agripina S.A. Holding, Luxembourg 13557	Lumina Participation, S.à r.l., Luxembourg	13549
Agripina S.A. Holding, Luxembourg 13558	Luxtecma Service S.A., Luxembourg	13563
Alifil S.A., Luxembourg	M-Prolux, S.à r.l., Grobous	13563
Alifil S.A., Luxembourg	M-Prolux, S.à r.l., Grosbous	13563
Alpha International, S.à r.l., Luxembourg 13538	Madalton Ressources S.A., Luxembourg	13583
Apex Technologies, S.à r.l., Luxembourg 13568	Madalton Ressources S.A., Luxembourg	13583
Archi Made in Luxembourg S.A., Bereldange 13549	Madalton Ressources S.A., Luxembourg	13583
Augsburg Holding S.A., Luxembourg 13564	Madalton Ressources S.A., Luxembourg	13584
Boise S.A., Luxembourg	Mirabeau S.A., Luxembourg	13559
(Le) Bourgeon S.A., Luxembourg	Moulins de Champagne Luxembourg Participa-	
Brettney & Larson Investments S.A	tions, S.à r.l., Luxembourg	13560
Brettney & Larson Investments S.A., Luxembourg 13579	N.S. Union S.A., Luxembourg	13555
Brettney & Larson Investments S.A., Luxembourg 13579	N.S. Union S.A., Luxembourg	13556
Brettney & Larson Investments S.A., Luxembourg 13580	Netcontrol S.A	13581
Brilliant Finance S.A., Luxembourg	Nicomar International S.A., Luxembourg	13554
Bruland International, G.m.b.H., Luxembourg 13561	Opus Major S.A., Luxembourg	13569
(La) Concorde S.A., Luxembourg	Phenix Investissements S.A., Luxembourg	13577
Demec S.A., Strassen	Riello International S.A., Luxembourg	13582
DH Real Estate Nordic, S.à r.l., Luxembourg 13552	Sapar S.A., Luxembourg	13569
DH Real Estate Nordic, S.à r.l., Luxembourg 13554	Sapar S.A., Luxembourg	13569
Dival Holding S.A., Luxembourg 13561	Sapar S.A., Luxembourg	13569
Excalibur S.A., Luxembourg	Savoia, S.à r.l., Luxembourg	13538
Fin.Ge, S.à r.l., Luxembourg	Scankaffee S.A., Mondorf-les-Bains	13578
Financière Versailles, S.à r.l., Luxembourg 13568	(G.) Schneider S.A., Luxembourg	13550
Fitrugest Investment S.A., Luxembourg 13568	Sim's American Pizza, S.à r.l., Grevenmacher	13565
FlorDepot International, GmbH, Garnich 13556	Simonthal S.A., Luxembourg	13572
FlorDepot International, GmbH, Garnich 13556	So.Fi.Mar International S.A., Luxembourg	13578
FMC Finance II, S.à r.l., Luxembourg 13540	St Hubert Investments, S.à r.l., Luxembourg	13558
FONARES, Fondation Nationale de la Résistance,	Steniel (Luxembourg), S.à r.l., Luxembourg	13575
Luxembourg	Terrassements Soloter S.A., Luxembourg	13565
GGF Asset Management S.A., Luxembourg 13570	Tonfa International S.A.H., Luxembourg	13576
GGF Asset Management S.A., Luxembourg 13571	Tonfa International S.A.H., Luxembourg	13577
Gomes Granit, S.à r.l., Rollingen-Mersch 13551	UBM Overseas Holdings, S.à r.l., Luxembourg	13562
Gomes Granit, S.à r.l., Rollingen-Mersch 13551	UBM Overseas Holdings, S.à r.l., Luxembourg	13562
Hannibal S.A	Vetshop, S.à r.l., Esch-sur-Alzette	13563
Hansen & Cawley Finance S.A., Luxembourg 13562	Waimea Master Fund, Sicav, Luxembourg	13580
I.I.R. S.A., International Industrial Realisations,	Weebra S.A	13583
Windhof (Koerich)	Whitechapel Holdings S.A., Luxembourg	13577
ING Trust (Luxembourg) S.A., Luxembourg 13542	Xerox S.A., Zaventem	13567
Isofaçades S.A., Schifflange	Xerox S.A., Zaventem	13567
Lavande S.A.H	Xerox S.A., Zaventem	13567
Lito S.A.H., Luxembourg 13577	Xerox S.A., Zaventem	13567
Lito S.A.H., Luxembourg	Xerox S.A., Zaventem	13568
Lito S.A.H., Luxembourg	Xerox S.A., Zaventem	13568
Lumina Participation Sàrl Luxembourg 13543		

ALPHA INTERNATIONAL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 45.927.

Il résulte de la décision de l'Assemblée Générale Extraordinaire des Actionnaires en date du 6 février 2003 que:

- 1. Le siège social de la société est transféré au 7, Val Sainte-Croix L-1371 Luxembourg.
- 2. Acceptation de la démission de M. Michal Wittman de sa fonction de gérant de la société. Décharge pleine et entière lui est accordée.
- 3. Nomination de LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A. INTERCONSULT à la fonction de gérant de la société.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour extrait conforme

INTERCONSULT

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 10 février 2003, réf. LSO-AB02103. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002249.4/536/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

SAVOIA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 80.031.

In the year two thousand and two, on the twenty-third of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of SAVOIA, S.à r.l., (formerly RIPAMONTI HOLDINGS FINANCE, S.à r.l.), a «société à responsabilité limitée», having its registered office in L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed enacted on the 19 of December 2000, inscribed on January 19, 2001 at trade register Luxembourg section B number 80.031, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, no. 640, p. 30674 on August 16, 2001, whose articles of association have been amended by deed enacted on October 18, 2002, not yet published in the Mémorial.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing in Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, residing in Kédange, France. The chairman requests the notary to act that:

- I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 125 (one hundred and twenty-five) shares of EUR 100.- (one hundred euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Decrease of the shares' nominal value from EUR 100.- (one hundred euros) to EUR 25.- (twenty-five euros) and subsequent amendment and restatement of the share capital, each share being replaced by four new one.
- 2.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 950,150.- (nine hundred and fifty thousand one hundred and fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 962,650.- (nine hundred and sixty-two thousand six hundred and fifty euros) by the issue of 38,006 (thirty-eight thousand six) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), by contribution in cash.
 - 3.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of the new shares by contribution in cash.
 - 4.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to decrease the shares' nominal value from EUR 100.- (one hundred euros) to EUR 25.- (twenty-five euros) and subsequently to amend and restate the share capital, each share being replaced by four new one.

All powers are granted to the management in order to carry out the shares' exchange and any amendments in the share register.

Second resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 950,150.- (nine hundred and fifty thousand one hundred and fifty euros) so as to raise it from its present amount of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) to EUR 962,650.- (nine hundred and sixty-two thousand six hundred and fifty euros) by the issue of 38,006 (thirty-eight thousand six) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros).

Third resolution

It is decided to admit to the subscription of the 38,006 (thirty-eight thousand six) new shares as follows:

1. DH REAL ESTATE LUXEMBOURG IV, S.à r.l.:	25,291 shares
2. DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l.:.	12,715 shares
Total:	38,006 shares

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon the prenamed subscribers, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 38,006 (thirty-eight thousand six) new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 950,150.- (nine hundred and fifty thousand one hundred and fifty euros) as was certified to the undersigned notary.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«**Art. 8.** The Company's capital is set at EUR 962,650 (nine hundred and sixty-two thousand six hundred and fifty euros) represented by 38,506 (thirty-eight thousand five hundred six) shares with a par value of EUR 25 (twenty-five euros) each.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately twelve thousand euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée SAVOIA, S.à r.l., (précédemment RIPAMONTI HOLDINGS FINANCE, S.à r.l.), ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, inscrite le 19 janvier 2001 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 80.031, constituée suivant acte reçu le 19 décembre 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n° 640, p. 30674 du 16 août 2001, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 18 octobre 2002, pas encore publié.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 125 (cent vingt-cinq) parts sociales de EUR 100,- (cent euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Réduction de la valeur nominale des parts sociales pour la ramener de EUR 100,- (cent euros) à EUR 25,- (vingt-cinq euros) et modification et restructuration subséquente du capital social, chaque part sociale étant remplacée par quatre nouvelles.
- 2.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 950.150,- (neuf cent cinquante mille cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 962.650,- (neuf cent soixante-deux mille six cent cinquante euros) par l'émission de 38.006 (trente-huit mille six) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), par apport en numéraire.
 - 3.- Souscription, intervention du souscripteur et libération des nouvelles actions par apport en numéraire.
 - 4.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé de réduire la valeur nominale des parts sociales pour la ramener de EUR 100,- (cent euros) à EUR 25,- (vingt-cinq euros) et de modifier et procéder à une restructuration subséquente du capital social, chaque part sociale étant remplacée par quatre nouvelles.

Tous pouvoirs sont conférés à la gérance aux fins de procéder à l'échange des parts et aux écritures qui s'imposeraient dans le registre.

Deuxième résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 950.150,- (neuf cent cinquante mille cent cinquante euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) à EUR 962.650,- (neuf cent soixante-deux mille six cent cinquante euros) par l'émission de 38.006 (trente-huit mille six) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Troisième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 38.006 (trente-huit mille six) parts sociales nouvelles, comme suit:

To	tal:	38.006 parts
2. [DH REAL ESTATE LUXEMBOURG III, S.à r.l	12.715 parts
1. [DH REAL ESTATE LUXEMBOURG IV, S.à r.l.	25.291 parts

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 38.006 (trente-huit mille six) parts sociales nouvelles chacun le nombre pour lequel il a été admis.

et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 950.150,- (neuf cent cinquante mille cent cinquante euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant

Quatrième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 962.650,- (neuf cent soixante-deux mille six cent cinquante euros) divisé en 38.506 (trente-huit mille cinq cent six) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ douze mille euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur la demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: R. Uhl, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 138S, fol. 8, case 11. – Reçu 9.501,50 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 janvier 2003.

J. Elvinger.

(001101.5/211/149) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

FMC FINANCE II, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon Ier. R. C. Luxembourg B 62.086.

Le siège social a été transféré de L-1258 Luxembourg, 29, rue Jean-Pierre Brasseur à L-2210 Luxembourg, 54, boulevard Napoléon I^{er}.

Luxembourg, le 14 février 2003.

Pour avis sincère et conforme Pour FMC FINANCE II, S.à r.l.

KPMG FINANCIAL ENGINEERING

Signature

(002315.5/528/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

FONARES, FONDATION NATIONALE DE LA RESISTANCE, Etablissement d'utilité publique.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 57, boulevard de la Pétrusse.

Fondée le 23.2.1988, Mémorial n°227/88

_

Rapport de	gestion	de	l'année	2002

Charges	Euro	Produits	Euro
Arts, histoire	27.500,00	Intérêts c. courant	36,31
Monuments, mémoire	162,99	Intérêts c. à terme,	
Pèlerinages KZs	13.490,00	titres, emprunts	19.715,42
Frais généraux		Adhésions	125,00
J		Dons de particuliers	423,95
Résultat net (perte)			21.587,34
Balance	41.888,02		41.888,02
	Bilan au 31 dé	cembre 2002	
Actif		Euro	Euro
- disponible	compte chèque postal	437,21	
	BCEE compte courant	2.084,83	2.522,04
- réalisable	court terme (1 mois)	152.322,57	
	titres, emprunts	248.947,07	
	intérêt courus	12.122,05	413.391,69
	Total		415.913,73
Passif			
- exigible à terme	compte spécial LEUBUS	43.658,15	
	compte spécial LIERNEUX	850,47	44.508,62
- non exigible	capital initial	19.087,80	
_	Réservation libre au		
	1 ^{er} janvier 2002	373.904,65	
	Résultat négatif net 2002	-21.587,34	371.405,11
	Total		415.913,73

Bilan de clôture de l'année 2002 Tableau comptable

Monnaie: EURO Bilan de réouverture au Mouvements de l'année Total 1er janvier 2002 Actif **Passif** Débits Crédits Débits Crédits 687,71 200,00 450,50 887,71 21 Compte chèque postal 450,50 49.980,96 22 BCEE compte courant 8.741,39 56.637,52 58.722,35 56.637,52 26 BCEE compte à terme 1 40.965,67 1.249,61 1.249,61 42.215,28 1.249,61 29 BCEE compte à terme 2 112.183,17 18.173,73 19.000,00 130.356,90 19.000,00 28 BCEE portefeuilles 16.751.41 29.146.09 278.093.16 29.146.09 261.341.75 51 Débiteurs intérêts 12.316,20 12.122,05 12.316,20 24.438,25 12.316,20 2 Adhésion après fondation 125,00 125,00 31 Dons de particuliers 423,95 423,95 33 Fonds spécial LEUBUS 42.392,97 1.265,18 43.658,15 34 Maquis LIERNEUX 850,47 200,00 200,00 200,00 1.050,47 38 Intérêts en compte crt. 36,31 36,31 39 Intérêts en c/terme, titres 13.581,38 33.296,80 13.581,38 33.296,80 41 Subventions doc. hist. 27.500,00 27.500,00 45 Subventions pèlerinages 13.490,00 13.490,00 47 Manif., commém. Résist. 162,99 162,99 804 Enregistrement Mémorial 83,36 83,36 814 Frais généraux 550,00 550,00 851 Matériel bureau, imprimés 82,07 82,07 854 Frais bancaires 19,60 19,60 11 Capital initial 19.087,80 19.087,80 14 Réserve libre 373.904,65 373.904,65

436.235,89 436.235,89 154.147,16 154.147,16 590.383,05 590.383,05

		Soldes des Débiteurs	comptes Créditeurs	Bilan de clô Actif	ture 2002 Passif	Charges Débits	Produits Crédits
21	Compte chèque postal	437,21	Creditedis	437,21	1 43311	Debits	Credits
22	BCEE compte courant	2.084.83		2.084.83			
26	BCEE compte à terme 1	40.965,67		40.965,67			
29	BCEE compte à terme 2	111.356,90		111.356,90			
28	BCEE portefeuilles	248.947,07		248.947,07			
51	Débiteurs intérêts	12.122,05		12.122,05			
2	Adhésion après fondation		125,00				125,00
31	Dons de particuliers		423,95				423,95
33	Fonds spécial LEUBUS		43.658,15		43.658,15		
34	Maquis LIERNEUX		850,47		850, 4 7		
38	Intérêts en compte crt.		36,31				36,31
39	Intérêts en c/terme, titres		19.715,42				19.715,42
41	Subventions doc. hist.	27.500,00				27.500,00	
45	Subventions pèlerinages	13.490,00				13.490,00	
47	Manif., commém. Résist.	162,99				162,99	
804	Enregistrement Mémorial	83,36				83,36	
814	Frais généraux	550,00				550,00	
851	Matériel bureau, imprimés	82,07				82,07	
854	Frais bancaires	19,60				19,60	
11	Capital initial		19.087,80		19.087,80		
14	Réserve libre		373.904,65		373.904,65		
		457.801,75	457.801,75	415.913,73	437.501,07	41.888,02	20.300,68
	Résultat (Perte) de l'année 2002		_	21.587,34			21.587,34
			_	437.501,07	437.501,07	41.888,02	41.888,02

Approuvé par le Conseil d'Administration en Assemblée Générale

Luxembourg, le 28 janvier 2003

Signatures

Vérifié et trouvé exact Luxembourg, le 28 janvier 2003 Signatures Les réviseurs

Certifié sincère, véritable et conforme aux livres

Luxembourg, le 31 décembre 2002

Signature

Le trésorier

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02297. - Reçu 93 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002180.2/000/100) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 février 2003.

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 28.967.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration qui s'est tenue en date du 17 décembre 2002 Avec effet au 1^{er} février 2003, le siège de la société sera transféré au 5, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg. Luxembourg, le 3 février 2003.

Certifié sincère et conforme

ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01973. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002754.3/655/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

LUMINA PARTICIPATION, Société à responsabilité limitée. Capital social: 948,500.- EUR.

Registered office: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 88.254.

In the year two thousand and two, on the tenth day of the month of December, Before us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared:

LUMINA PARENT, a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B-87.573,

hereby represented by Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 9, 2002:

LUMINA MANAGEMENT, a «société par actions simplifiée» incorporated under the laws of France, having its registered office at 82 rue Robespierre, 93170 Bagnolet (France),

hereby represented by Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 9, 2002:

LUMINA FINANCING 2 S.C.A., a «société en commandite par actions» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B-88-334,

hereby represented by Jean-Paul Spang, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on December 9, 2002;

- I. The said proxies shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.
- II. The appearing parties, acting in their capacity as shareholders of the Company, have requested the undersigned notary to document the following:

The appearing parties are the shareholders of LUMINA PARTICIPATION, a «société à responsabilité limitée» incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), registered with the Register of Commerce and Companies of Luxembourg, under number B-88.254 (the «Company»), incorporated by deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg), of July 12, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et des Associations on September 21, 2002, number 1372, the articles of incorporation of the Company having been last amended by deed of the undersigned notary of December 10, 2002, not yet published.

III. The appearing parties, represented as above mentioned, having recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1. To increase the Company's corporate capital by an amount of one hundred eighty-eight million eight hundred forty-one thousand four hundred seventy-five euro (EUR 188,841,475.-) so as to raise it from its current amount of nine hundred forty-eight thousand five hundred euro (EUR 948,500.-) divided into thirty-seven thousand nine hundred forty (37,940) Class A Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to one hundred eighty-nine million seven hundred eighty-nine thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 189,789,975.-) divided into four hundred seventy-eight thousand two hundred seventy-eight (478,278) Class A Shares and seven million one hundred and thirteen thousand three hundred and twenty-one (7,113,321) Class B Shares each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).
- 2. To issue, with payment of a share premium in an amount of thirty-three million twenty-five thousand three hundred fifty euro (EUR 33,025,350.-), four hundred forty thousand three hundred thirty-eight (440,338) new Class A Shares so as to raise the number of Class A Shares from thirty-seven thousand nine hundred forty (37,940) Class A Shares to four hundred seventy-eight thousand two hundred seventy-eight (478,278) Class A Shares, each Class A Share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing Class A Shares and entitling to dividends as from the day of the decision of the general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.
- 3. To issue, with payment of a share premium in an amount of five hundred thirty-three million four hundred ninety-nine thousand fifteen euro (533,499,015), seven million one hundred and thirteen thousand three hundred and twenty-one (7,113,321) Class B Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the rights and privileges as defined in the articles of incorporation of the Company and entitling to dividends as from the day of the decision of the general meeting of shareholders resolving on the proposed capital increase.
- 4. To accept the subscription of four hundred forty thousand three hundred thirty-eight (440,338) new Class A Shares and seven million one hundred and thirteen thousand three hundred and twenty-one (7,113,321) new Class B Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), by LUMINA PARENT, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), and to accept payment in full of each of these four hundred forty thousand three hundred thirty-eight (440,338) new Class A Shares and seven million one hundred and thirteen thousand three hundred and twenty-one (7,113,321) new Class B Shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of LUMINA PARENT, prenamed.
 - 5. To approve the redemption by the Company of five hundred (500) of its own Class A Shares.

- 6. To reduce the Company's corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) by cancellation of five hundred (500) Class A Shares owned by the Company.
- 7. To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company so as to reflect the resolutions to be adopted under items 1) to 6).
 - 8. Miscellaneous.

have requested the undersigned notary to document the following resolution:

First resolution

The general meeting resolved to increase the Company's corporate capital by an amount of one hundred eighty-eight million eight hundred forty-one thousand four hundred seventy-five euro (EUR 188,841,475.-) so as to raise it from its current amount of nine hundred forty-eight thousand five hundred euro (EUR 948,500.-) divided into thirty-seven thousand nine hundred forty (37,940) Class A Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) to one hundred eighty-nine million seven hundred eighty-nine thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 189,789,975.-) divided into four hundred seventy-eight thousand two hundred seventy-eight (478,278) Class A Shares and seven million one hundred and thirteen thousand three hundred and twenty-one (7,113,321) Class B Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-).

Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to issue, with payment of a share premium in an amount of thirty-three million twenty-five thousand three hundred fifty euro (EUR 33,025,350.-), four hundred forty thousand three hundred thirty-eight (440,338) new Class A Shares so as to raise the number of Class A Shares from thirty-seven thousand nine hundred forty (37,940) Class A Shares to four hundred seventy-eight thousand two hundred seventy-eight (478,278) Class A Shares, each Class A Share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the same rights and privileges as those attached to the existing Class A Shares and entitling to dividends as from this decision of shareholders resolving on the capital increase.

The general meeting resolved to issue, with payment of a share premium in an amount of five hundred thirty-three million four hundred ninety-nine thousand fifteen euro (533,499,015), seven million one hundred and thirteen thousand three hundred and twenty-one (7,113,321) Class B Shares, each with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), having the rights and privileges as defined in the articles of incorporation of the Company and entitling to dividends as from this decision of shareholders resolving on the capital increase.

Subscription

1. There now appeared Me Jean-Paul Spang, prenamed, acting in his capacity as duly authorized attorney in fact of LUMINA PARENT, a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of the same proxy as referred hereabove.

The person appearing declared to subscribe in the name and on behalf of Lumina Parent, prenamed, for four hundred forty thousand three hundred thirty-eight (440,338) new Class A Shares and seven million one hundred and thirteen thousand three hundred and twenty-one (7,113,321) new Class B Shares of the Company, with payment of an aggregate share premium in a total amount of five hundred sixty-six million five hundred twenty-four thousand three hundred sixty-five euro (EUR 566,524,365.-) and to make payment in full for each such new Class A share and new Class B share by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities (entire property) of Lumina Parent (the '«Assets and Liabilities»)

The Assets and Liabilities represent a net contribution in an aggregate amount of seven hundred fifty-five million three hundred sixty-five thousand eight hundred forty euro (EUR 755,365,840.-).

LUMINA PARENT acting through his duly appointed attorney in fact declared that there exist no impediments to the free transferability of all the Assets and Liabilities to the Company without any restriction or limitation and that valid instructions have been given to undertake all notifications, registrations or other formalities necessary to perform a valid transfer of the assets and liabilities to the Company.

Proof of the ownership by the subscriber of the Assets and Liabilities has been given to the undersigned notary.

LUMINA PARENT acting through his duly appointed attorney in fact further stated that in satisfaction of article 26-1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies a report has been drawn up by DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG and signed by Benjamin Lam, réviseur d'entreprises, in Luxembourg, on December 10, 2002, wherein the Assets and Liabilities so contributed are described and valued.

The person appearing produced that report, the conclusions of which read as follows:

«Based on the verification procedures applied as described above:

- * the contribution is at least equal to the number and value of the 440,338 Class A shares and 7,113,321 Class B shares with a nominal value of EUR 25,00 each, to be issued with a share premium amount of EUR 566,524,365.
 - * we have no further comment to make on the value of the contribution.'

That report will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities

Third resolution

The general meeting resolved to accept the subscription of four hundred forty thousand three hundred thirty-eight (440,338) new Class A Shares and seven million one hundred and thirteen thousand three hundred and twenty-one (7,113,321) new Class B Shares, each Class A Share and Class B Share with a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-), by LUMINA PARENT, prenamed, to accept payment in full of each of these Class A Shares and Class B Shares by a contribution in kind consisting of all the assets and liabilities of Lumina Parent, prenamed, and to allocate these four

hundred forty thousand three hundred thirty-eight (440,338) new Class A Shares and seven million one hundred and thirteen thousand three hundred and twenty-one (7,113,321) new Class B Shares to LUMINA PARENT, prenamed.

Fourth resolution

The general meeting resolved to approve the redemption at nominal value by the Company of five hundred (500) of its own Class A Shares so far held by LUMINA PARENT, prenamed, and contributed to the Company as a result of the contribution made pursuant to the fourth resolution hereabove and as a consequence to reduce the Company's corporate capital by an amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) so as to reduce it from its present amount of one hundred eighty-nine million seven hundred eighty-nine thousand nine hundred seventy-five euro (EUR 189,789,975.-) to one hundred eighty-nine million seven hundred seventy-seven thousand four hundred seventy-five euro (EUR 189,777,475.-) by cancellation of those five hundred (500) own Class A Shares.

Fifth resolution

As a result of the above resolutions, the general meeting resolves to amend article 6, of the Company's articles of incorporation, which shall forthwith read as follows:

«Art. 6. Capital.

The capital is set at one hundred eighty-nine million seven hundred seventy-seven thousand four hundred seventy-five euro (EUR 189,777,475.-) divided into four hundred seventy-seven thousand seven hundred seventy-eight (477,778) Class A Shares, having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) (the «Class A Shares») per share, and seven million one hundred and thirteen thousand three hundred and twenty-one (7,113,321) Class B Shares (the «Class B Shares»), having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.

The authorized capital of the Company is set at one hundred ninety one million twenty-four thousand four hundred seventy-five euro (EUR 191,024,475.-) divided into five hundred twenty-seven thousand six hundred fifty-eight (527,658) Class A Shares and seven million one hundred thirteen thousand three hundred twenty one (7,113,321) Class B Shares having a nominal value of twenty-five euro (EUR 25.-) per share.

The management is authorised, during a period ending five (5) years following the date of publication of the minutes of the general meeting of shareholders creating the authorized capital in the Mémorial, Recueil C, to increase the capital within the limits of the authorized capital in one or several times by issuing Class A Shares to the existing holders of Class A Shares or any persons that have been approved by the shareholders at the same quorum and majority requirements as provided by article 189 paragraph 1 of the law of August 10th, 1915 on commercial companies, as amended.

Such Class A Shares may be subscribed for and issued under the terms and conditions as the management may determine.

The management, may in particular determine:

- * the date of issue and the number of the Class A Shares to be subscribed and issued,
- * whether a share premium will be paid on the Class A Shares to be subscribed and issued and the amount of such share premium if any,
 - * whether the Class A Shares will be paid-in by a contribution in cash or in kind,
- * that Class A Shares will be issued following the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the management under the terms of warrants (which may be separate or attached to Shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments issued from time to time by the Company, whilst always complying with the terms and conditions warrants (which may be separate or attached to Shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds or notes or similar instruments as referred to above.

The management may delegate to any authorised director or officer of the Company or to any other duly authorised person, the duties of accepting subscriptions and receiving payment for Class A Shares representing part or all of such increased amounts of capital.

Upon each increase of the capital of the Company by the management within the limits of the authorized capital, the present article 6 shall be amended accordingly.

In addition to the corporate capital, there may be set up a premium account into which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may redeem from its shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholders or to allocate funds to the legal reserve.

The management may issue bonds, in bearer or registered form, in such denomination and payable in such monies as it shall decide, within the limits permissible under the law.

The management shall determine the type, price, interest rates, terms of issue and repayment and any other conditions for such issues.

A register of registered bonds shall be held at the registered office of the Company.»

Expenses

Insofar as the contribution in kind results in LUMINA PARENT, a company incorporated under the laws of Luxembourg, having its registered office at 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), contributing all its assets and liabilities to the Company, the latter refers to Article 4-1 of the law of December 29, 1971 which provides for a capital tax exemption in such case.

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this document are estimated at approximately seven thousand euros.

The undersigned notary who knows English, states herewith that on request of the above appearing persons the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of any differences between the English and the French text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing in Luxembourg, all of whom are known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le dix décembre,

Par devant Nous, Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

LUMINA PARENT, une société à responsabilité limitée de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B-87.573,

représentée par Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

LUMINA MANAGEMENT, une société par actions simplifiée de droit français, ayant son siège social au 82 rue Robespierre, 93170 Bagnolet (France),

représentée par Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

LUMINA FINANCING 2 S.C.A., une société en commandite par actions de droit luxembourgeois ayant son siège social au 15, rue de la Chapelle, L-1325 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B-88-334,

représentée par Jean-Paul Spang, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 9 décembre 2002.

- I. Lesdites procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux fins d'enregistrement.
- II. Les comparants, agissant en leur qualité d'associés de la Société, ont requis le notaire instrumentant de prendre acte de ce qui suit:

Les comparants sont les associés de LUMINA PARTICIPATION, une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), enregistrée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, sous le numéro B-88.254 (la « Société»), constituée par un acte par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg), le 12 juillet 2002, publié au Mémorial C le 21 septembre 2002, numéro 1372, les statuts de la Société ont été modifiés la dernière fois par un acte du notaire soussigné le 10 décembre 2002 non encore publié.

III. Les comparants, représentés comme mentionné ci-dessus, reconnaissent être entièrement informé des résolutions à prendre sur la base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de cent quatre vingt huit millions huit cent quarante et un mille quatre cent soixante quinze euros (EUR 188.841.475,-) de manière à le porter de son montant actuel de neuf cent quarante huit mille cinq cent euros (EUR 948.500,-) divisé en trente-sept mille neuf cent quarante (37.940) Parts Sociales de Catégorie A, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à cent quatre vingt neuf millions sept cent quatre-vingt neuf mille neuf cent soixante quinze euros (EUR 189.789.975,-) divisé en quatre cent soixante dix-huit mille deux cent soixante dix-huit (478.278) Parts Sociales de Catégorie A et sept millions cent treize mille trois cent vingt et une (7.113.321) Parts Sociales de Catégorie B, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).
- 2. Émission, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trente-trois millions vingt-cinq mille trois cent cinquante euros (EUR 33.025.350), de quatre cent quarante mille trois cent trente-huit (440.338) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A de manière à porter le nombre de parts sociales de Catégorie A de trente-sept mille neuf cent quarante (37.940) Parts Sociales de Catégorie A à quatre cent soixante dix-huit mille deux cent soixante dix-huit (478.278) Parts Sociales de Catégorie A, chaque Part Sociale de Catégorie A avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que celles attachées aux Parts Sociales de Catégorie A existantes et donnant droit à des dividendes à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.
- 3. Émission avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq cent trente-trois millions quatre cent quatre vingt dix-neuf mille quinze euros (EUR 533.499.015), de sept millions cent treize mille trois cent vingt et une (7.113.321) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachées aux Parts Sociales de Catégorie A existantes et donnant droit à dividendes à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.
- 4. Acceptation de la souscription des quatre cent quarante mille trois cent trente-huit (440.338) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et sept millions cent treize mille trois cent vingt et un (7.113.321) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par LUMINA PARENT, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), et acceptation de la libération intégrale de ces quatre cent quarante mille trois cent trente-huit (440.338) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et sept millions cent treize mille trois cent vingt-et -un (7.113.321) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B par un apport en nature consistant dans l'ensemble des actifs et passifs de LUMINA PARENT, prémentionnée.
 - 5. Approbation du rachat par la Société de cinq cents (500) des ses propres Parts Sociales de Catégorie A.
- 6. Réduction du capital social de la Société par un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par annulation de cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A détenues par la Société.

- 7. Modification de l'article 6, de l'article 22 et de l'article 23 des statuts de la Société afin de refléter les résolutions devant être adoptées sous les points 1) à 6) de l'agenda.
 - 8. Divers.

ont requis le notaire instrumentant de documenter les résolutions suivantes

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant cent quatre vingt huit millions huit cent quarante et un mille quatre cent soixante quinze euros (EUR 188.841.475,-) de manière à le porter de son montant actuel de neuf cent quarante huit mille cinq cent euros (EUR 948.500,-) divisé en trente-sept mille neuf cent quarante (37.940) Parts Sociales de Catégorie A, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) à cent quatre vingt neuf millions sept cent quatre-vingt neuf mille neuf cent soixante quinze euros (EUR 189.789.975,-) divisé en quatre cent soixante dix-huit mille deux cent soixante dix-huit (478.278) Parts Sociales de Catégorie A et sept millions cent treize mille trois cent vingt et une (7.113.321) Parts Sociales de Catégorie B, chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-).

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de trente-trois millions vingt-cinq mille trois cent cinquante euros (EUR 33.025.350), quatre cent quarante mille trois cent trente-huit (440.338) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A de manière à porter le nombre de parts sociales de Catégorie A de trente-sept mille neuf cent quarante (37.940) Parts Sociales de Catégorie A à quatre cent soixante dix-huit mille deux cent soixante dix-huit (478.278) Parts Sociales de Catégorie A, chaque Part Sociale de Catégorie A avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que celles attachées aux Parts Sociales de Catégorie A existantes et donnant droit à des dividendes à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

L'assemblée décide d'émettre, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant de cinq cent trente-trois millions quatre cent quatre vingt dix-neuf mille quinze euros (EUR 533.499.015), sept millions cent treize mille trois cent vingt et une (7.113.321) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B chacune avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), ayant les mêmes droits et privilèges que ceux attachées aux Parts Sociales de Catégorie A existantes et donnant droit à dividendes à partir du jour de la décision des associés décidant de l'augmentation de capital proposée.

Souscription

1. Ensuite Me Jean-Paul Spang, prémentionné, se présente, agissant en sa qualité de mandataire dûment autorisé de LUMINA PARENT, une société de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), en vertu de la procuration à laquelle il est fait référence ci-dessus.

Le comparant déclare souscrire au nom et pour le compte de LUMINA PARENT, prémentionnée, à quatre cent quarante mille trois cent trente-huit (440.338) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et à sept millions cent treize mille trois cent vingt et une (7.113.321) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B de la Société, avec paiement d'une prime d'émission d'un montant total de cinq cent soixante-six millions cinq cent vingt-quatre mille trois cent soixante-cinq euros (EUR 564.524.365,-) et de libérer intégralement ces nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et nouvelles Parts Sociales de Catégorie B par apport en nature de tous les actifs et passifs (intégralité de patrimoine) de Lumina Parent (les «Actifs et Passifs»).

Les Actifs et Passifs représentent un apport d'un montant net de sept cent cinquante-cinq millions trois cent soixante-cinq mille huit cent quarante euros (EUR 755.365.840,-).

LUMINA PARENT agissant par le biais de son mandataire déclare qu'il ne subsiste aucune restriction au libre transfert des Actifs et Passifs à la Société sans aucune restriction ou limitation et que des instructions valables ont été données en vue d'effectuer toutes notifications, inscriptions ou autres formalités nécessaires pour effectuer un transfert valable des actifs et passifs à la Société.

La preuve de la propriété par le souscripteur des Actifs et Passifs a été donnée au notaire instrumentant.

LUMINA PARENT agissant par le biais de son mandataire déclare que conformément à l'article 26-1 de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales un rapport a été établi par DELOITTE & TOUCHE LUXEMBOURG et a été signé par Benjamin Lam, réviseur d'entreprises, à Luxembourg, le 10 Décembre 2002, dans lequel les Actifs et Passifs ainsi apports sont décrites et évalués.

Le comparant a produit le rapport, les conclusions duquel ont la teneur suivante:

«Sur base des procédures de vérification appliquées, telles que décrites ci-dessus:

* l'apport est au moins égal au nombre et à la valeur nominale des 440.338 Parts Sociales de Catégorie A et 7.113.321 Parts Sociales de Catégorie B avec une valeur nominale de EUR 25,00 chacune à émettre avec une prime d'émission de EUR 566.524.365

* nous n'avons pas de commentaires complémentaires à faire sur la valeur de l'apport.»

Ce rapport qui restera annexé au présent acte pour être soumis à l'enregistrement en même temps.

Troisième résolution

L'assemblée décide d'accepter la souscription des quatre cent quarante mille trois cent trente-huit (440.338) nouvelles Parts Sociales de Catégorie A et sept millions cent treize mille trois cent vingt et une (7.113.321) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B, chaque Part Sociale de Catégorie A et Part Sociale de Catégorie B avec une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-), par LUMINA PARENT, prémentionnée, et d'accepter la libération intégrale de ces Parts Sociales de Catégorie A par un apport en nature consistant dans l'ensemble des actifs et passifs de LUMINA PARENT, prémentionnée, et d'allouer ces quatre cent quarante mille trois cent trente-huit (440.338) nouvelles Parts Sociales de

Catégorie A et sept millions cent treize mille trois cent vingt et une (7,113,321) nouvelles Parts Sociales de Catégorie B à LUMINA PARENT.

Quatrième résolution

L'assemblée décide d'approuver le rachat à la valeur nominale par la Société de cinq cents (500) de ses propres Parts Sociales de Catégorie A détenues par LUMINA PARENT, prémentionnée, et apportées à la Société en conséquence de l'apport effectué conformément à la quatrième résolution ci-dessus et, par conséquent, de réduire le capital social de la Société par un montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) par annulation de ces propres cinq cents (500) Parts Sociales de Catégorie A afin de le réduire de son montant actuel de cent quatre vingt-neuf millions sept cent quatre vingt-neuf mille neuf cent soixante-quinze euros (EUR 189.789.975,-) à cent quatre vingt neuf millions sept cent soixante dix-sept mille quatre cent soixante quinze euros (EUR 189.777.475,-) par annulation de ces cinq cents Parts Sociales de Catégorie A.

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions adoptées ci-dessus, l'assemblée décide de modifier l'article 6, l'article 22 et l'article 23 des statuts de la Société, qui auront dorénavant la teneur suivante:

«Art. 6. Capital.

Le capital social de la Société est fixé à cent quatre vingt neuf millions sept cent soixante dix-sept mille quatre cent soixante quinze euros (EUR 189.777.475,-) divisé en quatre cent soixante dix-sept mille sept cent soixante dix-huit (477.778) Parts Sociales de Catégorie A, ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-) (les «Parts Sociales de Catégorie A») par part sociale, et sept millions cent treize mille trois cent vingt et une (7.113.321) Parts Sociales de Catégorie B (les «Parts Sociales de Catégorie B»), ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (€ 25,-), par part sociale.»

Le capital autorisé de la Société est fixé à cent quatre vingt-onze millions vingt quatre mille quatre cent soixantequinze euros (EUR 191.024.475,-), divisé en cinq cent vingt-sept mille six cent cinquante huit (527.658) Parts Sociales de Catégorie A et sept millions cent treize mille trois cent vingt et une (7.113.321) Parts Sociales de Catégorie B ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) par part sociale.»

La gérance est autorisée, pendant une période prenant fin cinq (5) ans suivant la date de publication du présent procès-verbal de l'assemblée générale des associés créant un capital autorisé dans le Mémorial, Recueil C, à augmenter le capital social endéans les limites du capital autorisé, en une ou plusieurs fois, par émission de Parts Sociales de Catégorie A aux propriétaires actuels de Parts Sociales de Catégorie A ou toutes autres personnes qui aura approuvées par les associés aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles prévues à l'article 189 paragraphe 1 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

De telles Parts Sociales de Catégorie A pourront être souscrites et émises en conformité avec les termes et conditions tels que déterminés par le conseil de gérance.

La gérance pourra en particulier déterminer:

- * la date d'émission et le nombre de Parts Sociales de Catégorie A devant être souscrites et émises;
- * si une prime d'émission sera payée aux Parts Sociales de Catégorie A devant être souscrites et émises et, le cas échéant, le montant d'une telle prime d'émission;
 - * si les Parts Sociales de Catégorie A seront payées par un apport en espèces ou en nature;
- * que les Parts Sociales de Catégorie A seront émises suivant l'exercice de droit de souscription et/ou conversion accordés par les gérants sous les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux Parts Sociales, obligations, notes ou autres instruments similaires), des obligations convertibles ou notes ou autres instruments similaires émis de temps en temps par la Société, en respectant toujours les termes des warrants (qui peuvent être séparés ou attachés aux Parts Sociales, obligations, notes ou autres instruments similaires), des obligations convertibles ou notes ou autres instruments similaires mentionné ci-dessus.

La gérance peut déléguer à tout gérant autorisé ou officier de la Société ou toute autre personne dûment autorisée, la tâche d'accepter des souscriptions et la réception de paiements pour Parts Sociales de Catégorie A représentant tout ou parties des montants augmentés du capital social.

À chaque augmentation de capital de la Société par le conseil de gérance dans les limites du capital autorisé, le présent article 6 sera modifié en conséquence.

En plus du capital social, un compte pourra être établi sur lequel sera transférée toute prime payée sur les parts sociales en plus de leur valeur nominale. Le montant du compte de prime pourra être utilisée pour le paiement de toutes parts sociales que la Société rachèterait à ses associés, pour compenser toute perte réalisée, pour être distribuée aux associés ou pour être affecté à la réserve légale.

La gérance peut émettre des obligations au porteur ou nominatives d'une telle dénomination et payable en telle monnaie qu'elle décidera, dans les limites autorisées par la loi.

La gérance déterminera le type, le prix, les taux d'intérêt, les termes d'émission et repaiement et tous autres conditions pour ces émissions.

Un registre des obligations nominatives devra être tenu au siège social de la Société.»

Évaluation des frais

Pour autant que l'apport en nature résulte en ce que LUMINA PARENT, une société constituée sous les droits du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 5, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), apporte l'ensemble de tous ces actifs et passifs à la Société, cette dernière se réfère à l'Article 4-1 de la loi du 29 décembre 1971 qui prévoit une exemption d'impôt du capital social dans un tel cas.

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature incombant à la Société en raison du présent acte à sept mille euros.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande des comparants ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande des mêmes comparants, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Lecture du présent acte fait et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentant par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J.P. Spang, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 décembre 2002, vol. 137S, fol. 45, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

J. Elvinger.

(002719.2/211/397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

LUMINA PARTICIPATION, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 88.254.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(002720.2/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

ARCHI MADE IN LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-7243 Bereldange, 81, rue du X Octobre. R. C. Luxembourg B 64.065.

Extrait des délibérations de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue extraordinairement au siège social de la société en date du 16 décembre 2002 à 12.00 heures

Décisions:

L'assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver les rapports de gestion du conseil d'administration et les rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices sociaux clôturant aux 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001.
- d'approuver les comptes annuels pour les exercices sociaux se terminant les 31 décembre 1998, 31 décembre 1999, 31 décembre 2000 et 31 décembre 2001.

L'exercice 1998 clôture avec une perte de LUF 135.033,-

L'exercice 1999 clôture avec un bénéfice de LUF 1.185.302,-

L'exercice 2000 clôture avec une perte de LUF 143.626,-

L'exercice 2001 clôture avec un bénéfice de LUF 37.359,-.

- d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du conseil d'administration, soit:

Pour l'exercice 1998:

report du bénéfice: LUF 135.033,-.

Pour l'exercice 1999:

apurement des pertes reportées: LUF 135.033,-

réserve légale: LUF 52.513,-Report du bénéfice: LUF 997.756,-.

Pour l'exercice 2000:

Report de la perte: LUF 143.626,-.

Pour l'exercice 2001:

apurement de la perte antérieure: LUF 37.359,-.

- d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 2001.

Pour extrait conforme

Pour publication

un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01538. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002501.2/751/38) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

FIN.GE, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1734 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix. R. C. Luxembourg B 32.537.

_

Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire de l'associé unique tenue le 30 janvier 2003

Le 30 janvier 2003, à 12 heures, les associés de la société à responsabilité limitée FIN.GE, S.à r.l. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire au siège social.

Mme Corinne Carraro élue présidente de l'assemblée procède à la constitution du bureau et désigne comme secrétaire Mme Ilaria Tolomei et comme scrutatrice Mme Angela Orsini.

Il résulte des constatations du bureau:

- que l'associée unique reconnaît avoir été dûment convoquée et a renoncé, pour autant que de besoin, à toute publication:
- que, suivant liste de présence, toutes les 509.177 parts sociales émises sont présentes ou représentées et donnent droit à 509.177 voix;
- que la présente assemblée est donc régulièrement constituée et qu'elle peut valablement délibérer sur tous les points à l'ordre du jour qui est le suivant:

Ordre du jour

- 1. démission et décharge du gérant:
- WORLD DIRECTORS Ltd, ayant son siège social à The Lake Building, Suite 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques);
 - 2. nomination d'un conseil de gérance composé par les membres suivants:
 - Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg);
 - Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg);
 - Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de société, demeurant à Strassen (Grand-Duché du Luxembourg);
- 3. transfert du siège social de la société de L-2128 Luxembourg, 22, rue Marie-Adélaïde à L-1734 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix.

Après en avoir délibéré, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission du gérant:

- WORLD DIRECTORS Ltd, ayant son siège social à The Lake Building, Suite 120, Wickhams Cay 1, Tortola (Iles Vierges Britanniques)

et lui accorde décharge pleine et entière pour l'exécution de son mandat, sur toutes les obligations prévues par la loi.

Deuxième résolution

En remplacement du gérant démissionnaire, l'assemblée décide de constituer un conseil de gérance composé par les membres suivants:

- Monsieur Alexis Kamarowsky, directeur de société, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg);
- Monsieur Federigo Cannizzaro, juriste, demeurant à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg);
- Monsieur Jean-Marc Debaty, directeur de société, demeurant à Strassen (Grand-Duché du Luxembourg); qui par la présente acceptent la nomination et termineront le mandat de leur prédécesseur.

Troisième résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société à L-1741 Luxembourg, 7, Val Sainte-Croix. L'ordre du jour étant épuisé, personne ne demandant plus la parole, la séance est levée après lecture du procès-verbal qui est signé par la présidente, le secrétaire et la scrutatrice.

C. Carraro / I. Tolomei / A. Orsini

La Présidente / La Secrétaire / La Scrutatrice

Enregistré à Luxembourg, le 12 février 2003, réf. LSO-AB01101. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002589.4/000/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

G. SCHNEIDER S.A., Société Anonyme, (anc. GIOVANNI SCHNEIDER S.A.).

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 70.506.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02374, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature.

(002722.3/727/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

GOMES GRANIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen-Mersch, 1, rue Belle-Vue. R. C. Luxembourg B 76.167.

L'an deux mille trois, le six février.

Par-devant Maître Urbain Tholl, notaire de résidence à Mersch.

- 1.- Monsieur Joao Rodrigues Gomes, machiniste, demeurant à L-7395 Hunsdorf, 4, rue de Steinsel,
- 2.- Monsieur Patrick Lefoulon, entrepreneur de constructions, demeurant à L- 8041 Strassen, 178, rue des Romains. Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:
- I. Ils sont les seuls associés de la société à responsabilité limitée GOMES GRANIT, S.à r.l., ayant son siège social à L-7395 Hunsdorf, 4, rue de Steinsel,

constituée aux termes d'un acte reçu par le notaire soussigné, en date du 24 mai 2000, publié au Mémorial C page 34.664 de 2000,

inscrite au registre de commerce à Luxembourg sous le numéro B 76.167.

II. Le capital social de la société s'élève à cinq cent mille (500.000,-) francs, soit actuellement douze mille trois cent quatre-vingt-quatorze euros soixante-huit cents (€12.394,68), représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cinq mille (5.000,-) francs, soit actuellement cent vingt-trois euros quatre-vingt-quinze cents (€ 123,95) chacune, actuellement entièrement libérées et souscrites par les comparants comme suit:

1 Monsieur Joao Rodrigues Gomes, préqualifié quatre-vingt-dix parts sociales	90
2 Monsieur Patrick Lefoulon, préqualifié dix parts sociales	10
Total: cent parts sociales	100

Sur ce, les comparants ont pris les résolutions suivantes à l'unanimité:

Première résolution

Les comparants décident de confirmer la conversion du capital social en Euros, avec augmentation à concurrence de cinq Euros trente-deux cents (€ 5,32), pour le porter à douze mille quatre cents (€ 12.400,-) Euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (€ 124,-) Euros chacune.

La prédite augmentation de capital a été faite par les associés, au prorata de leur participation, par des versements en espèces, de sorte que la prédite somme de cinq Euros trente-deux cents (€ 5,32) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire, qui le constate expressément.

En conséquence, le premier paragraphe de l'article cinq des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à douze mille quatre cents (€ 12.400,-) Euros, représenté par cent (100) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-quatre (€ 124,.-) Euros chacune.»

Deuxième résolution

Les comparants décident de transférer le siège de la société de Hunsdorf à L-7516 Rollingen/Mersch, 1, rue Belle-Vue. Par conséquent, la première phrase de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante: «Le siège social de la société est établi à Rollingen/Mersch.»

Le montant des frais, incombant à la société en raison des présentes, est estimé sans nul préjudice à la somme de sept cent vingt-cinq (725,-) Euros.

Dont acte, fait et passé à Mersch, en l'étude du notaire instrumentaire, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: J. Rodrigues Gomes, P. Lefoulon, U. Tholl

Enregistré à Mersch, le 10 février 2003, vol. 423, fol. 77, case 5. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): A. Muller.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 17 février 2003.

(002621.4/232/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

GOMES GRANIT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7516 Rollingen-Mersch, 1, rue Belle-Vue. R. C. Luxembourg B 76.167.

Statuts coordonnés suivant l'acte du 6 février 2003, reçu par Me Urbain Tholl, de résidence à Mersch, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Signature.

U. Tholl.

(002623.4/232/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

DH REAL ESTATE NORDIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Registered Office: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 74.806.

In the year two thousand and two, on the twelfth day of December.

Before Maître Joseph Elvinger, notary public residing at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the partners of DH REAL ESTATE NORDIC, S.à r.l., a «société à responsabilité limitée», having its registered office at L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, incorporated by deed enacted on the 6 of March 2000, inscribed on March 27, 2000 at trade register Luxembourg section B number 74,806, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°472, page 22641 on July 4, 2000, whose articles of association have been amended by deed enacted on March 15, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°488, page 23393 on July 10, 2000, by deed enacted on December 20, 2000, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°784, page 37628 on September 20, 2001, by deed enacted on April 20, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°1041, page 49930 on November 21, 2001, by deed enacted on July 2, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°50, page 2377 on January 10, 2002, by deed enacted on October 30, 2001, not yet published in the Luxembourg Mémorial C, and by deed enacted on March 20, 2002, not yet published in the Luxembourg Mémorial C.

The meeting is presided by Mr Patrick Van Hees, jurist, residing at Messancy, Belgium.

The chairman appoints as secretary and the meeting elects as scrutineer Miss Rachel Uhl, residing at Kédange, France. The chairman requests the notary to act that:

- I.- The partners present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the minutes.
- II.- As appears from the attendance list, the 115,392 (one hundred and fifteen thousand three hundred and ninety-two) shares of EUR 25.- (twenty-five euros) each, representing the whole capital of the company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the partners have been beforehand informed.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

- 1.- Increase of the corporate capital by an amount of EUR 205,525.- (two hundred five thousand five hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,884,800.- (two million eight hundred and eighty-four thousand eight hundred euros) to EUR 3,090,325.- (three million ninety thousand three hundred and twenty-five euros) by the issue of 8,221 (eight thousand two hundred and twenty-one) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros), by contribution in cash.
 - 2.- Subscription, intervention of the subscribers and full payment of the new shares by contribution in cash.
 - 3.- Amendment of article eight of the Articles of Incorporation in order to reflect such action.

After the foregoing was approved by the meeting, the partners unanimously decide what follows:

First resolution

It is decided to increase the corporate capital by an amount of EUR 205,525.- (two hundred five thousand five hundred and twenty-five euros) so as to raise it from its present amount of EUR 2,884,800.- (two million eight hundred and eighty-four thousand eight hundred euros) to EUR 3,090,325.- (three million ninety thousand three hundred and twenty-five euros) by the issue of 8,221 (eight thousand two hundred and twenty-one) new shares having a par value of EUR 25.- (twenty-five euros).

Second resolution

It is decided to admit to the subscription of the 8,221 (eight thousand two hundred and twenty-one) new shares as follows:

1. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, for:	5,471 shares
2. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, for	911 shares
3. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, for	664 shares
4. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, for	976 shares
5. OFFICERS NOMINEES LIMITED, for	199 shares
Total:	8 221 shares

Intervention - Subscription - Payment.

Thereupon the prenamed subscribers, represented by Mr Patrick Van Hees, prenamed, by virtue of the aforementioned proxies;

declared to subscribe to the 8,221 (eight thousand two hundred and twenty-one) new shares, each of them the number to which he has been admitted, and to have them fully paid up by payment in cash, so that from now on the company has at its free and entire disposal the amount of EUR 205,525.- (two hundred five thousand five hundred and twenty-five euros) as was certified to the undersigned notary.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, it is decided to amend the Article eight of the Articles of Incorporation to read as follows:

«Art. 8. The Company's capital is set at EUR 3,090,325.- (three million ninety thousand three hundred and twenty-five euros) represented by 123,613 (one hundred and twenty-three thousand six hundred and thirteen) shares with a par value of EUR 25.- (twenty-five euros) each.»

Expenses

The costs, expenses, remunerations or charges, in whatsoever form, which are to be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately three thousand and five hundred euros.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg. On the day named at the beginning of this document

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an deux mille deux, le douze décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société à responsabilité limitée DH REAL ESTATE NORDIC, S.à r.l., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, inscrite le 27 mars 2000 au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 74.806, constituée suivant acte reçu le 6 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°472, p.22641 du 4 juillet 2000, dont les statuts ont été modifiés par acte reçu le 15 mars 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, n°488, page 23393 le 10 juillet 2000, par acte reçu le 20 décembre 2000, publié au Recueil des Sociétés et Associations, n°784, page 37628 le 20 septembre 2001, par acte reçu le 20 avril 2001, publié au Recueil des Sociétés et Associations, n°1041, page 49930 le 21 novembre 2001, par acte reçu le 2 juillet 2001, publié au Recueil des Sociétés et Associations, n°50, page 2377 le 10 janvier 2002, par acte reçu le 30 octobre 2001, non encore publié au Mémorial C et par acte reçu le 20 mars 2002, non encore publié au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Patrick Van Hees, juriste, demeurant à Messancy, Belgique.

Le président désigne comme secrétaire et l'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Rachel Uhl, demeurant à Kédange, France.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les associés présents ou représentés et le nombre de parts qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.
- II.- Il ressort de la liste de présence que les 115.392 (cent quinze mille trois cent quatre vingt douze) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros), représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les associés ont été préalablement informés.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 205.525,- (deux cent cinq mille cinq cent vingtcinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.884.800,- (deux millions huit cent quatre-vingt-quatre mille huit cents euros) à EUR 3.090.325,- (trois millions quatre vingt dix mille trois cents vingt-cinq euros) par l'émission de 8.221 (huit mille deux cent vingt et une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros), par apport en numéraire.
 - 2.- Souscription, intervention du souscripteur et libération de la nouvelle action par apport en numéraire.
 - 3.- Modification afférente de l'article huit des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, l'associé décide ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

Il est décidé d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 205.525,- (deux cent cinq mille cinq cent vingt-cinq euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 2.884.800,- (deux millions huit cent quatre-vingt-quatre mille huit cents euros) à EUR 3.090.325,- (trois millions quatre vingt dix mille trois cents vingt-cinq euros) par l'émission de 8.221 (huit mille deux cent vingt et une) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de EUR 25,- (vingt-cinq euros).

Deuxième résolution

Il est décidé d'admettre à la souscription des 8,221 (huit mille deux cent vingt et une) parts sociales nouvelles, comme suit:

r with	
1. DHCRE NOMINEES 1 LIMITED, pour	5.471 parts
2. DHCRE NOMINEES 2 LIMITED, pour	911 parts
3. DHCRE NOMINEES 3 LIMITED, pour	664 parts
4. DHCRE NOMINEES 4 LIMITED, pour	976 parts
5. OFFICERS NOMINEES LIMITED, pour	199 parts

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite les souscripteurs prédésignés, représentés par Monsieur Patrick Van Hees, prénommé, en vertu des procurations dont mention ci-avant;

ont déclaré souscrire aux 8.221 (huit mille deux cent vingt et une) parts sociales nouvelles chacun le nombre pour lequel il a été admis, et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 205.525,- (deux cent cinq mille cinq cent vingt-cinq euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, il est décidé de modifier l'article huit des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 8.** Le capital social est fixé à EUR 3.090.325,- (trois millions quatre vingt dix mille trois cents vingt-cinq euros) divisé en 123.613 (cent vingt-trois mille six cent treize) parts sociales de EUR 25,- (vingt-cinq euros) chacune.»

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève à environ trois mille cinq cents euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Van Hees, R. Uhl, J. Elvinger

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 15CS, fol. 48, case 6. – Reçu 2.055,25 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2002.

J. Elvinger.

(002734.5/211/151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

DH REAL ESTATE NORDIC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 74.806.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(002735.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

NICOMAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 57.094.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 22 novembre 2002

- Les rapports du conseil d'administration et du commissaire sont approuvés.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 2001.
- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Lex Benoy, réviseur d'entreprises, demeurant 13, rue Jean Bertholet à L-1233 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2000.

Luxembourg, le 22 novembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour la société

un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01712. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(002457.4/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

N.S. UNION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 68.785.

L'an deux mille trois, le treize janvier.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme N.S. UNION, avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant, en date du 8 février 1999, publié au Mémorial Recueil C numéro 378 du 26 mai 1999, dont les statuts furent modifiés suivant acte du notaire instrumentant, en date du 31 mai 2002, publié au Mémorial, Recueil C numéro 1286 du 5 septembre 2002.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Paul Marx, docteur en droit, demeurant professionnellement à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Danièle Rehlinger, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur David Sana, juriste, demeurant professionnellement à Luxembourg. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour

Ordre du jour.

- 1. Adoption de l'USD comme monnaie d'expression du capital avec effet au 5 décembre 2002.
- 2. Conversion du capital de EUR 38.100,- avec effet au 5 décembre 2002 en USD 38.100,- sur base des taux de change afférents de la BANQUE DE LUXEMBOURG du 5 décembre 2002 échangeant EUR 1,- contre USD 1,-.
 - 3. Conversion de la valeur nominale de chaque action de EUR 15,- avec effet au 5 décembre 2002 en USD 15,-.
 - 4. Modification subséquente du premier alinéa de l'article 5 des statuts, qui aura dorénavant la teneur suivante:
- «**Art. 5. 1**^{er} **alinéa.** Le capital social est fixé à trente-huit mille cent dollars des Etats-Unis (38.100,- USD) représenté par deux mille cinq cent quarante (2.540) actions d'une valeur nominale de quinze dollars des Etats-Unis (15,- USD) chacune.»
- 5. Echange des 2.540 actions d'une valeur nominale de EUR 15,- chacune contre 2.540 actions d'une valeur nominale de USD 15,- chacune.
 - 6. Divers.
- II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

- III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.
- IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression du capital social de trente-huit mille cent euros (38.100,-EUR) en trente-huit mille cent dollars des Etat-Unis (38.100,- USD) avec effet au 5 décembre 2002 au cours de change de 1,- EUR pour 1,- USD en vigueur le 5 décembre 2002.

La preuve du cours existant entre l'euro et le dollar des Etats-Unis au 5 décembre 2002 a été rapportée au notaire instrumentant par un certificat de la BANQUE DE LUXEMBOURG.

L'assemblée décide de changer la monnaie d'expression de tous les comptes de la société de l'euro en dollar des Etats-Unis.

Deuxième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article 5 des statuts comme suit:

«Art. 5. 1er alinéa. Le capital social est fixé à trente-huit mille cent dollars des Etat-Unis (38.100,- USD) représenté par deux mille cinq cent quarante (2.540) actions d'une valeur nominale de quinze dollars des Etat-Unis (15,- USD) chacune.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte. Signé: P. Marx, D. Rehlinger, D. Sana, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 51, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(002692.4/220/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

N.S. UNION, Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 68.785.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(002693.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

FlorDepot INTERNATIONAL, GmbH, Gesellschaft mit beschränkter Haftung, (anc. EAST IMMO, GmbH).

Gesellschaftssitz: L-8356 Garnich, 19, rue des Champs. H. R. Luxemburg B 69.547.

Im Jahre zweitausendrei, am zehnten Januar.

Vor dem unterzeichneten Gérard Lecuit, Notar im Amtswohnsitze zu Hesperingen.

Ist erschienen:

Die Gesellschaft P & P FINANCE HOLDING S.A., mit Gesellschaftssitz in L-1750 Luxemburg, 62, avenue Victor Hugo,

hier vertreten durch Herrn Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, wohnhaft in Luxemburg,

auf Grund einer Vollmacht unter Privatschrift ausgestellt am 9. Januar 2003,

welche Vollmacht, nach ne varietur Unter-zeichnung durch den Komparenten und den amtierenden Notar, vorliegender Urkunde beigebogen bleibt, um mit derselben einregistriert zu werden.

Welche Komparentin, vertreten wie angegeben, handelnd in ihrer Eigenschaft als alleinige Gesellschafterin der Gesellschaft EAST IMMO, GmbH, mit Sitz in Garnich,

gegründet laut Urkunde des Notars Joseph Elvinger, im Amtswohnsitze zu Luxemburg, am 26. April 1999, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations von 1999, Seite 24.546,

folgenden Beschluss gefasst hat:

Einziger Beschluss

Die Gesellschafterin beschliesst die Bezeichnung der Gesellschaft in FlorDepot INTERNATIONAL, GmbH abzuändern und demgemäss Artikel 3 der Satzung folgenden Wortlaut zu geben:

«Art. 3. Die Bezeichnung der Gesellschaft lautet FlorDepot INTERNATIONAL, GmbH.»

Wöruber Urkunde, geschehen und aufgenommen am Datum wie eingangs erwähnt zu Hesperingen, in der Amtsstube des amtierenden Notars.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparentin, hat diese mit Uns Notar vorliegende Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: L. Sunnen, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 15 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 51, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Für gleichlautende Abschrift zum Zwecke der Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations,

Hesperingen, den 7. Februar 2003.

G. Lecuit.

(002698.4/220/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

FlorDepot INTERNATIONAL, GmbH, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8356 Garnich, 19, rue des Champs. R. C. Luxembourg B 69.547.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 7 février 2003.

G. Lecuit.

(002700.3/220/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

AGRIPINA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 17.763.

L'an deux mille trois, le vingt-sept janvier.

Par-devant Maître Paul Frieders, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, qui restera le dépositaire de la présente minute,

S'est réunie, l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding AGRIPINA S.A. HOLDING, ayant son siège social à Luxembourg, 23, avenue de la Porte Neuve, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 17.763, constituée suivant acte notarié en date du 19 août 1980, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 246 du 29 octobre 1980 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte sous seing privé, en date du 1er octobre 2001, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 658 du 27 avril 2002.

L'Assemblée est ouverte à dix heures quinze sous la présidence de Monsieur Eric Lacoste, employé privé, Luxembourg, 10 boulevard Royal,

qui désigne comme secrétaire Madame Laetitia Weicker, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sylvie Arpea, employée privée, Luxembourg, 10, boulevard Royal. Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

a) au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations

numéro 1799 du 19 décembre 2002

numéro 13 du 7 janvier 2003

b) au Letzeburger Journal

du 19 décembre 2002

du 7 janvier 2003

c) au Luxemburger Wort

du 19 décembre 2002

du 7 janvier 2003

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

Ordre du jour:

- 1) Réduction du capital social à concurrence de neuf cent cinquante mille euros (950.000,- €) pour le ramener de son montant actuel de un million d'euros (1.000.000,- €) à cinquante mille euros (50.000,- € par remboursement aux actionnaires au prorata de leur participation, sans annulation d'actions et diminution de la valeur nominale de vingt-cinq euros (25,- \in) à un euro vingt-cinq cents (1,25 \in).
- 2) Pouvoirs à conférer au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement aux actionnaires.
 - 3) Modification afférente de l'article 5 des statuts.
- III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il appert de la liste de présence que sur les quarante mille (40.000) actions représentant l'intégralité du capital social, quatre (4) actions sont représentées à la présente Assemblée.

Le Président informe l'Assemblée Générale qu'une première Assemblée Générale Extraordinaire ayant eu le même ordre du jour avait été convoquée pour le 16 décembre 2002 et que les conditions de quorum pour voter les points de l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée peut délibérer valablement quelle que soit la portion du capital présente ou représentée à l'Assemblée.

La présente Assemblée est, par conséquent, régulièrement constituée et peut délibérer valablement sur tous les points à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité de voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de neuf cent cinquante mille euros (950.000,- €) pour le ramener de son montant actuel de un million d'euros (1.000.000,- €) à cinquante mille euros (50.000,- €), sans annulation d'actions, par remboursement aux actionnaires de la somme de neuf cent cinquante mille euros (950.000,-€) au prorata de leur participation dans la Société.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement aux actionnaires.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de diminuer la valeur nominale des actions de vingt-cinq euros à un euro vingt-cinq cents (1,25 €).

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'article 5 et l'article 6 des statuts sont modifiés et auront désormais la teneur suivante:

- **Art. 5.** Le capital souscrit est fixé à cinquante mille euros (50.000,- \in), représenté par quarante mille (40.000) actions d'une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (1,25 \in) chacune.
- **Art. 6.** Les actions auront une valeur nominale de un euro vingt-cinq cents (1,25 €) chacune. Elles sont au porteur. Chaque action donne droit à une voix dans les assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, approximativement à la somme de mille euros (1.000,-€).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, 10 boulevard Royal, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: E. Lacoste, L. Weicker, S. Arpea, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 16CS, fol. 57, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition conforme délivrée à la société sur sa demande aux fins de la publication au Mémorial.

Luxembourg, le 17 février 2002.

F. Baden.

(002930.2/200/85) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

AGRIPINA S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 23, avenue de la Porte-Neuve. R. C. Luxembourg B 17.763.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(002933.2/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

ST HUBERT INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée. Subscribed capital: USD 31,050.-.

Registered office: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo. R. C. Luxembourg B 57.466.

_

Minutes of the Extraordinary General Meeting of Partners of the company ST HUBERT INVESTMENTS, S.à r.l. (the «Company»), held on the 3rd May 2002 at 10 am, at the registered office of the Company in Luxembourg

ATTENDANCE LIST

Partner	Signature	Number of	
		Shares	Votes
ONEIDA INVESTMENTS S.A		590	590
BORAK INVESTMENTS S.A		30	30
HANSON FP HOLDINGS B.V.		1	1

The Meeting appoints Christian Tailleur to be Chairman of the Meeting and Deborah Buffone to be Scrutineer.

The Chairman requests Audrey Dumont to keep minutes of the Meeting.

The Chairman opens the Meeting and establishes that the entire issued and subscribed for capital is represented at the meeting. As a consequence, this Meeting may adopt valid resolutions provided unanimously, even though not all formalities in connection with the convocation of the Meeting have been met.

The Chairman states that, according to the Shareholders Register of the Company, no usufruct or pledges have been created on the shares, and that no registered depository receipts of shares have been issued with the co-operation of the Company.

The Chairperson proceeds to deal with the following Agenda:

- 1. to accept the resignation of INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A., as Manager of the Company, with immediate effect.
- 2. to discharge and release INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A. from liability for its management of the Company over the past financial years.
- 3. to indemnify and hold harmless INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A. against any and all claims regarding the manner in which INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A. conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered.

4. to appoint VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. as new Manager of the company in replacement of IN-SINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A. with immediate effect.

These motions are put to the vote and are carried unanimously.

First resolution

The general meeting resolves unanimously to accept the resignation of INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A. as Manager of the Company, with immediate effect.

Second resolution

The general meeting resolves unanimously to discharge and release INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A. from liability for their management of the Company over the past financial years.

Third resolution

The general meeting resolves unanimously to indemnify and hold harmless INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A. against any and all claims regarding the manner in which INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A. conducted and performed the business of the Company during the years that the management services were rendered

Fourth resolution

The general meeting resolves unanimously to appoint VICTORIA MANAGEMENT SERVICES S.A. with registered office at 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg, as new Manager of the company in replacement of INSINGER DE BEAUFORT (LUXEMBOURG) S.A., with immediate effect.

There being no further business to come before the meeting, on motion duly made and seconded, the meeting was closed.

Ch. Tailleur / D. Buffone / A. Dumont

Chairman / Scrutineer / Secretary

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01621. - Reçu 30 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003123.4/1012/55) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

MIRABEAU S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 10.581.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le douze février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu

CHEPHA VERWALTUNG AG, société de droit suisse, établie et ayant son siège social à CH-6901 Lugano (Suisse), Via degli Amadio 1,

ici représentée par Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Lugano, le 30 janvier 2003,

laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, prié le notaire d'acter que:

- Le 14 décembre 1972 fut constituée par acte de Maître Lucien Schumann de résidence à Luxembourg, la société anonyme MIRABEAU S.A., R. C. Luxembourg B 10.581, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 25 du 9 février 1973.

Les statuts de ladite société ont été modifiés par un acte sous seing privé en date du 23 novembre 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 401 du 13 mars 2002.

- La Société a actuellement un capital social de cent mille euros (EUR 100.000,00) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,00) chacune entièrement libérées.
 - La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société MIRABEAU S.A.
- Par la présente la comparante fait constater la dissolution de la Société avec effet immédiat, étant donné qu'il n'existe qu'un seul actionnaire.
- La comparante fait encore constater qu'en conséquence, elle est devenue le liquidateur naturel et de fait de la Société.
 - Tout le passif et tout l'actif sont attribués à la comparante.
- L'activité de la Société a cessé; l'actionnaire unique est investi de tout l'actif et il réglera tout passif éventuel de la Société dissoute; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour le mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

- Sur ce, la mandataire de la comparante a présenté au notaire les certificats d'actions, tous au porteur, lesquels ont été immédiatement lacérés.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faire et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: G. Schneider, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, vol. 137S, fol. 94, case 3. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

A. Schwachtgen.

(003311.5/230/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l.,

Société à responsabilité limitée.

Registered office: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey. R. C. Luxembourg B 80.833.

DISSOLUTION

In the year two thousand and two on the twenty-fourth of December. Before Us Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appears:

HMTF Sparks Cayman LP, having its registered office at c/o WS Walker & Company, PO Box 265 G, Caledonian House, Grand Cayman, Cayman Islands.

here represented by Mr Nicolas Cuisset, Consultant, with professional address at 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg,

by virtue of a proxy established in Dallas, Texas, on December 17, 2002.

The said proxy, signed ne varietur by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

The company MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l., a limited liability company, with registered office at 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscribed at the Luxembourg Company Register, section B, under n° 80.833, («the Company») has been incorporated by deed of the undersigned notary on February 2, 2001, published in the Mémorial, Recueil C n° 824 dated September 28, 2001.

The share capital of the Company presently amounts to ten million Euro (EUR 10,000,000.-) represented by four hundred thousand (400,000) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

The appearing person is the sole owner of all the shares of the Company, which are free of any pledge, lien or other guarantee.

The appearing person expressly declares to proceed with the anticipated dissolution of the Company, with immediate effect;

The appearing person, as the liquidator of the Company, declares that all liabilities of the Company have been settled; The activity of the Company has ceased; the whole assets of the Company are transferred to the sole shareholder, who is personally liable for all liabilities and engagements of the Company, even those actually unknown; accordingly, the liquidation of the Company is considered to be closed.

The sole shareholder wholly and fully discharges the managers of the dissolved Company of their mandate as of today. The accounting books and documents of the dissolved Company will be kept during a period of five years at the registered office of the dissolved Company;

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille deux, le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

HMTF Sparks Cayman LP, avec siège social à c/o WS Walker & Company, PO Box 265 G, Caledonian House, Grand Cayman, Cayman Islands,

ici représentée par M. Nicolas Cuisset, Consultant, ayant comme adresse professionnelle 7, parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée à Dallas, Texas, le 17 décembre 2002.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps avec elles.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

La société MOULINS DE CHAMPAGNE LUXEMBOURG PARTICIPATIONS, S.à r.l., une société à responsabilité limitée, avec siège social au 23, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg, section B, sous le numéro 80.833, («la Société») a été constituée par acte du notaire instrumentant en date du 2 février 2001, publié au Mémorial, Recueil C n° 824 du 28 septembre 2001.

La Société a actuellement un capital social de dix millions d'Euros (EUR 10.000.000,-), représenté par quatre cent mille (400.000) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq Euros (EUR 25,-) chacune.

La comparante a la propriété de la totalité des parts sociales de la Société et déclare avoir la plein jouissance de ces titres, lesquels sont exempts de tout gage, garantie ou sûreté d'aucune sorte.

Par la présente la comparante prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet immédiat.

La comparante, en sa qualité de liquidateur de la Société, déclare que tout le passif de la Société est réglé.

L'activité de la Société a cessé; l'associé unique est investi de tout l'actif et il répondra personnellement de tous les engagements de la Société même inconnus à l'heure actuelle; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée.

L'associé unique donne décharge pleine et entière aux gérants pour leur mandat jusqu'à ce jour.

Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au siège de la Société.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: N. Cuisset, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 30 décembre 2002, vol. 1385, fol. 10, case 4. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

J. Elvinger.

(001136.4/211/70) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 février 2003.

BRULAND INTERNATIONAL, G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1631 Luxembourg, 35, rue Glesener.

R. C. Luxembourg B 29.695.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Diekirch, le 17 février 2003, réf. DSO-AB00110, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Diekirch, le 18 février 2003.

Signature.

(002311.4/591/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

DIVAL HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 37.630.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2002

- 1. L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- 2. L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
- 3. L'Assemblée ratifie la cooptation de la société LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg au poste d'administrateur et la nomme jusqu'à l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

L'Assemblée renouvelle le mandat d'administrateur de Monsieur Jan Dillen, indépendant, demeurant à Turnhoutse-laan 180 à B-2480 Dessel et de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats prendront fin lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Vu les stipulations de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion, par les sociétés commerciales, de leur capital en euros et la loi du 1^{er} août 2001 relative au basculement en euros, et après en avoir délibéré, l'Assemblée décide également:

- 4. de convertir en euros, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2002, le capital social actuellement exprimé en LUF.
- 5. d'augmenter, et ce avec effet rétroactif au 1er janvier 2002, le capital de 4.212,95 euros pour le porter de 495.787,05 euros à 500.000,- euros par incorporation d'une partie des résultats reportés de 18.673.212,- LUF équivalant à 462.896.83 euros.
- 6. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, la mention de la valeur nominale des actions représentatives du capital social.
- 7. d'adapter, et ce avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2002, l'article 5, alinéa 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à cinq cent mille euros (500.000,- EUR) représenté par quatre mille (4.000) actions d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (125,- EUR) chacune, entièrement libérées.»

et de supprimer les alinéas 5, 6, 7 et 8 de l'article 5 des statuts.

Luxembourg, le 10 février 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01710. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002455.4/655/39) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

HANSEN & CAWLEY FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert. R. C. Luxembourg B 59.568.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 11 février 2003

- L'assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1999 et au 21 décembre 2000.
- L'assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG), ayant son siège social 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2001.
- Conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'assemblée statue sur la question de la dissolution éventuelle de la société et décide de poursuivre les activités de celle-ci.

Luxembourg, le 11 février 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01464. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002456.4/655/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

UBM OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 17, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 87.716.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la société en date du 1^{er} janvier 2003 que le siège social de UBM OVERSEAS HOLDING, S.à r.l. a été transféré à l'adresse suivante: 17, boulevard Prince Henri, L-1724 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

bour la société

I.A.H. Groesbeek

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01992. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002537.5/260/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

UBM OVERSEAS HOLDINGS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 99, Grand'rue.

R. C. Luxembourg B 87.716.

EXTRAIT

Il résulte d'une décision des associés de la société en date du 25 novembre 2002 que M. Dennis Bosje, résidant à L-8447 Steinfort, 3, rue Boxepull, a été nommé aux fonctions de gérant de la société UBM OVERSEAS HOLDINGS S.à r.l. à compter du 25 novembre 2002.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01989. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002537.4/260/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

VETSHOP, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Esch-sur-Alzette. R. C. Luxembourg B 21.900.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00823, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2003.

FIDUCIAIRE VIC COLLE ASSOCIES, S.à r.l.

(002499.1/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

LUXTECMA SERVICE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 53.120.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2003.

FIDUCIAIRE VIC COLLE & ASSOCIES, S.à r.l.

(002509.1/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

M-PROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grobous, 37, rue d'Arlon. R. C. Luxembourg B 82.085.

Comptes annuels de l'exercice 2001 et affectation du résultat

Bilan arrêté au 31 décembre 2001.

Résultat de la période du 7 mai 2001 au 31 décembre 2001.

Total bilan: 705.922,- LUF.

Résultat: déficit de: 386.951,- LUF.

Proposition d'affectation du résultat en report à nouveau. Affectation du résultat en report à nouveau débiteur.

Etabli à Luxembourg, le 17 février 2003.

M-PROLUX, S.à r.l

Signature.

(002513.3/1182/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

M-PROLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9155 Grosbous, 37, rue d'Arlon. R. C. Luxembourg B 82.085.

Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 17 février 2003

L'an deux mille trois, le dix-sept février à dix heures, les associés se sont réunis en assemblée générale ordinaire, au siège social, sur convocation du gérant.

Sont présents:

La totalité des parts composant le capital social (100) est représentée, et Monsieur Joe Mujkic en sa qualité de gérant, préside la séance. Il constate que conformément à la législation en vigueur sur les sociétés, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité de la moitié des parts sociales.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée les pièces suivantes, mises à la disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente.

- Les comptes et annexes de l'exercice 2001
- Le rapport de gérance
- Le texte des résolutions proposées.

Les associés en constatent le contenu.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

- Adoption des comptes de l'exercice 2001.
- Affectation du résultat de l'exercice 2001.
- Décharge à la gérance.

Il donne lecture du rapport de gérance et ouvre la discussion.

Personne ne demandant plus la parole, le Président met aux voix les résolutions figurant sur l'ordre du jour:

Première résolution

Sur proposition de la gérance, l'assemblée générale ordinaire décide d'adopter les comptes de l'exercice 2001 tel qu'ils ont été présentés.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Deuxième résolution

Par l'adoption de la première résolution, l'assemblée générale ordinaire décide d'affecter le résultat déficitaire de l'exercice 2001 de 386.951 LUF en report à nouveau débiteur.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Troisième résolution

L'assemblée générale ordinaire décide de donner quitus à la gérance pour sa gestion concernant l'exercice 2001. Cette résolution et mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Quatrième résolution

L'assemblée donne pouvoir au porteur du présent procès-verbal, ou d'une copie, de procéder à toutes les formalités légales d'enregistrement, immatriculation et insertion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé de deux feuilles et dressé en un exemplaire original figurant dans le registre d'assemblées générales. Après lecture, il est signé par les associés.

I. Mujkic

associé

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02381. - Reçu 16 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(002516.2/1128/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

ISOFACADES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Schifflange. R. C. Luxembourg B 50.701.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 11 février 2003, réf. LSO-AB00844, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 18 février 2003.

Signature.

(002518.1/612/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 février 2003.

AUGSBURG HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 60.747.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée générale ordinaire du 17 février 2003

- L'Assemblée approuve les rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
- L'Assemblée donne décharge aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour l'exercice de leur mandat au 31 décembre 1998, au 31 décembre 1999, au 31 décembre 2000 et au 31 décembre 2001.
- L'Assemblée renouvelle les mandats d'administrateur de Monsieur Johan Dejans, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, de Monsieur Gilles Jacquet, employé privé, demeurant 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg et de LUX BUSINESS MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg, ainsi que le mandat de commissaire aux comptes de ING TRUST (LUXEMBOURG) S.A. ayant son siège social au 5, rue Eugène Ruppert à L-2453 Luxembourg. Ces mandats se termineront lors de l'assemblée qui statuera sur les comptes de l'exercice 2002.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02478. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002749.3/655/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

TERRASSEMENTS SOLOTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 261, route de Longwy. R. C. Luxembourg B 72.905.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 7 février 2003, réf. LSO-AB00363, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Universalia (Fiduciaire) S.A.

(002711.3/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

SIM'S AMERICAN PIZZA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6776 Grevenmacher, 2, op der Ahlkerrech.

R. C. Luxembourg B 71.166.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB00383, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Universalia (Fiduciaire) S.A.

(002713.3/643/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

LAVANDE S.A., Société Anonyme Holding.

R. C. Luxembourg B 28.384.

Il résulte de trois lettres de démission du 27 janvier 2003 que Messieurs Claude Zimmer, John Seil, et Luc Hansen ont démissionné de leurs mandats d'administrateurs et d'une lettre de démission du même jour que AUDIEX S.A. a démissionné de son mandat de commissaire aux comptes avec effet immédiat.

Le contrat de domiciliation conclu entre BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE (anc. COMPAGNIE FIDUCIAIRE) et LA-VANDE S.A. en date du 2 mai 2000 est résilié avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 janvier 2003.

BDO COMPAGNIE FIDUCIAIRE

Signature

Domiciliataire

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 579, fol. 54, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(002898.4/534/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

ALIFIL S.A., Société Anonyme, (anc. Société Anonyme Holding).

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 59.382.

L'an deux mille deux, le dix décembre.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding ALIFIL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, boulevard de la Foire, R.C. Luxembourg section B numéro 59.382, constituée suivant acte reçu le 2 juin 1997, publié au Mémorial C de 1997, page 22555;

L'assemblée est présidée par Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques, demeurant à Contern.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Alexia Uhl, juriste, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Reno Maurizio Tonelli, licencié en sciences politiques, demeurant à Strassen.

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 18.500 (dix-huit mille cinq cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.
 - III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1. Modification du statut de la société qui n'aura plus désormais celui d'une société holding défini par la loi du 31 juillet 1929.
- 2. Le cas échéant, modification de l'article 4 des statuts en omettant la dernière partie de la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide d'abandonner le régime fiscal instauré par la loi luxembourgeoise du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding et d'adopter le statut d'une société de participation financière non régie par cette loi mais par les dispositions relatives aux sociétés dites «soparfi».

Deuxième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'assemblée décide de modifier l'article 4 des statuts en omettant la dernière partie de la dernière phrase qui fait référence à la loi du 31 juillet 1929.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg. Les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: R. Uhl, J. Seil, R. Tonelli

Enregistré à Luxembourg, le 18 décembre 2002, vol. 16CS, fol. 24, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2003.

J. Elvinger.

(002732.5/211/44) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

ALIFIL S.A., Société Anonyme, (anc. Société Anonyme Holding).

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 59.382.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, en date du 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(002733.3/211/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

LE BOURGEON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 49.296.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01593, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

(002753.3/1137/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

DEMEC S.A., Société Anonyme, (anc. DIMEX S.A.).

Siège social: L-8011 Strassen, 301, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 47.434.

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire tenue au siège de la société, en date du 14 novembre 2002 à 10.00 heures

Nomination d'un réviseur d'entreprises

L'assemblée prend à l'unanimité la décision de nommer réviseur d'entreprises pour un terme de six ans, la société SRE, SOCIETE DE REVISION CHARLES ENSCH S.A. avec siège à L-1150 Luxembourg, 124, route d'Arlon.

Le mandat prend fin au 31 décembre 2008.

Strassen, le 14 novembre 2002.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

Un administrateur

Enregistré à Diekirch, le 8 janvier 2003, vol. 272, fol. 76, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): M. Siebenaler.

(002916.5/832/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

XEROX S.A., Société Anonyme, (anc. RANK XEROX S.A.).

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

R. C. Bruxelles 6.405.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 46.584.

Le bilan au 31 décembre 1994, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(002773.1/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

XEROX S.A., Société Anonyme, (anc. RANK XEROX S.A.).

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

R. C. Bruxelles 6.405.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 46.584.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(002766.4/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

XEROX S.A., Société Anonyme, (anc. RANK XEROX S.A.).

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

R. C. Bruxelles 6.405.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 46.584.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(002770.4/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

XEROX S.A., Société Anonyme, (anc. RANK XEROX S.A.).

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

R. C. Bruxelles 6.405.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 46.584.

Le bilan au 31 décembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(002790.4/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

XEROX S.A., Société Anonyme, (anc. RANK XEROX S.A.).

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

R. C. Bruxelles 6.405.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 46.584.

Le bilan au 31 décembre 1998, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(002797.2/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

XEROX S.A., Société Anonyme, (anc. RANK XEROX S.A.).

Siège social: B-1930 Zaventem, 5, Wezembeekstraat.

R. C. Bruxelles 6.405.

Succursale luxembourgeoise: L-2529 Howald, 45, rue des Scillas.

R. C. Luxembourg B 46.584.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour XEROX S.A.

KPMG Experts Comptables

Signature

(002800.4/537/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

FINANCIERE VERSAILLES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 89.153.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. ELvinger.

(002724.3/211/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

FITRUGEST INVESTMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 52, rue de la Vallée.

R. C. Luxembourg B 66.528.

Les comptes annuels au 31 décembre 2001, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB00155, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(002750.3/1137/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

APEX TECHNOLOGIES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 62.496.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(002810.5/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

OPUS MAJOR S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 33.619.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration qui s'est tenue en date du 27 décembre 2002 que Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, a été coopté en fonction d'administrateur.

L'élection définitive de Monsieur Pierre Schmit et la décharge pleine et entière à l'administrateur sortant seront votées par la prochaine assemblée générale.

Le conseil d'administration se compose dorénavant comme suit:

- Mademoiselle Gabriele Schneider, directrice-adjointe de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
 - Madame Dany Gloden-Manderscheid, sans état, demeurant à L-6186 Gonderange, 9, Cité Joseph Bech.
- Monsieur Pierre Schmit, directeur de société, avec adresse professionnelle à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

Luxembourg, le 27 décembre 2002.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

G. Schneider / D. Gloden-Manderscheid

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02576. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002806.5/535/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

SAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.609.

Le bilan au 31 décembre 1999, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01482, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(002853.4/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

SAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.609.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 13 février 2003, réf. LSO-AB01481, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(002846.3/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

SAPAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1150 Luxembourg, 241, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 73.609.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 578, fol. 32, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2003.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

(002844.2/502/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 février 2003.

BOISE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, boulevard de la Foire. R. C. Luxembourg B 64.946.

Extrait du procès-verbal de la réunion de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 février 2003

- « ... Après en avoir délibéré, l'assemblée générale extraordinaire prend, à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:
- 1. L'assemblée générale extraordinaire décide de transférer le siège social à L-1528 Luxembourg, 11, boulevard de la Foire.
- 2. L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter les démissions de Messieurs Patrick Meunier et Derek S. Ruxton, de leurs fonctions d'administrateurs et de leur accorder décharge pour l'exécution de leurs mandats.
- 3. L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la nomination de deux nouveaux administrateurs en remplacement de Messieurs Patrick Meunier et Derek S. Ruxton, démissionnaires et nomme:
 - Monsieur Guy Hornick, maître en sciences économiques, demeurant à Bertrange,
 - Monsieur John Seil, licencié en sciences économiques appliquées, demeurant à Contern.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002.

- 4. L'assemblée générale extraordinaire décide d'accepter la révocation de MRM CONSULTING S.A. de ses fonctions de commissaire aux comptes et de lui donner décharge pour l'exécution de son mandat.
- 5. L'assemblée générale extraordinaire décide de nommer AUDIEX S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, comme nouveau commissaire aux comptes. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2002. ... »

Pour extrait conforme

G. Hornick

Enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01970. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002894.4/534/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

GGF ASSET MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft.

Gesellschaftssitz: Luxemburg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte. H. R. Luxemburg B 31.116.

Im Jahre zweitausenddrei, den dreiundzwanzigsten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Frank Baden, mit dem Amtswohnsitz in Luxemburg,

Sind die Aktionäre der Aktiengesellschaft GGF ASSET MANAGEMENT S.A., mit Sitz in Luxemburg, 32-34, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, eingetragen im Handelsregister von Luxemburg unter der Nummer B 31.116, zu einer ausserordentlichen Generalversammlung zusammengetreten.

Die Aktiengesellschaft GGF ASSET MANAGEMENT S.A. wurde gegründet unter der Bezeichnung SKOPBANK INTERNATIONAL S.A. gemäss notarieller Urkunde vom 3. Juli 1989, veröffentlicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, Nummer 468 vom 18. November 1994. Die Satzung wurde verschiedentlich abgeändert und zum letzten Mal gemäss Urkunde des unterzeichneten Notars vom 17. September 1998, welche im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, Nummer 884 vom 8. Dezember 1998 veröffentlicht wurde.

Die Versammlung wird um 10.30 Uhr unter dem Vorsitz von Herrn Ferdinand Wollscheid, fondé de pouvoir, wohnhaft in Trier, eröffnet.

Der Vorsitzende beruft zur Sekretärin Frau Maggy Strauss, Privatangestellte, wohnhaft in Garnich.

Die Versammlung wählt einstimmig zur Stimmzählerin Frau Arlette Siebenaler, Privatangestellte, wohnhaft in Junglinster.

Der Vorsitzende stellt unter Zustimmung der Versammlung fest:

- I.- Die Tagesordnung hat folgenden Wortlaut:
- 1. Ergänzung der Satzung mit Wirkung zum 26. November 2002 wegen Zahlung von Vorabdividenden.
- 2. Bestätigung der Zuwahl von einem Mitglied des Verwaltungsrates.
- 3. Abänderung von Artikel 5 der Satzung.
- II.- Die Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter sowie die Stückzahl der vertretenen Aktien sind auf einer Anwesenheitsliste mit ihrer Unterschrift eingetragen; diese Anwesenheitsliste welche durch die anwesenden Aktionäre sowie deren bevollmächtigte Vertreter und den Versammlungsvorstand gezeichnet wurde bleibt gegenwärtiger Urkunde als Anlage beigefügt um mit derselben einregistriert zu werden.

Die Vollmachten der vertretenen Aktionäre, welche durch die Erschienenen ne varietur paraphiert wurden, bleiben gegenwärtiger Urkunde ebenfalls beigefügt.

- III.- Da das gesamte Aktienkapital in gegenwärtiger Versammlung vertreten ist und alle anwesenden oder vertretenen Aktionäre erklären Kenntnis der Tagesordnung gehabt zu haben, waren keine Einladungen zu gegenwärtiger Versammlung notwendig.
- IV.- Gegenwärtige Versammlung in welcher das gesamte Aktienkapital vertreten ist, ist somit regelrecht zusammengesetzt und ist befugt über vorstehende Tagesordnung zu beschliessen.

Alsdann werden nach Eintritt in die Tagesordnung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, mit Wirkung zum 26. November 2002, Artikel 12 der Satzung um einen neuen Absatz 5 zu ergänzen, welcher folgenden Wortlaut hat:

«Art. 12. (5) Der Verwaltungsrat ist ferner ermächtigt, die Zahlung einer Vorabdividende zu beschliessen.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung bestätigt hiermit die Wahl des Herrn Dr. Johannes Scheel, Administrateur Délégué der WestLB International S.A., Luxemburg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, zum Verwaltungsratsmitglied mit Wirkung zum 1. Oktober 2002 als Nachfolger für den zurückgetretenen Herrn Dr. Georg Bissen. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2004.

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel 5 der Satzung wie folgt abzuändern:

«Art. 5. Das Grundkapital beträgt vierundzwanzig Millionen siebenhundertneunundachtzigtausend dreihundertzweiundfünfzig Euro achtundvierzig Cents (EUR 24.789.352,48), eingeteilt in zweitausend (2.000) voll eingezahlte Aktien ohne Nennwert.»

Da hiermit die Tagesordnung erschöpft ist, wird die Versammlung aufgehoben.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Kanzlei des unterzeichneten Notars, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Erschienenen, haben dieselben mit dem Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: F. Wollscheid, M. Strauss, A. Siebenaler, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 88, case 2. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Für gleichlautende Ausfertigung der Gesellschaft auf Begehr erteilt.

Luxemburg, den 17. Februar 2003.

F. Baden.

(002951.4/200/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

GGF ASSET MANAGEMENT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 32-34, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R. C. Luxembourg B 31.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(002954.2/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

HANNIBAL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 44.174.

Conformément à l'Article 3 de la loi du 12 mai 1999 régissant la domiciliation des sociétés, nous vous informons de la dénonciation de la convention de domiciliation et de management conclue le 8 juin 1993 pour une durée indéterminée entre les sociétés:

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Luxembourg, R.C. B 15.302

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

Εt

HANNIBAL S.A.

Luxembourg, R.C. B 44.174

Siège social:

46A, avenue J.F. Kennedy

L-1855 Luxembourg

ABN AMRO TRUST COMPANY (LUXEMBOURG) S.A.

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 20 février 2003, réf. LSO-AB02979. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002936.2/683/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

SIMONTHAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent. R. C. Luxembourg B 91.691.

STATUTS

L'an deux mille trois, le vingt-trois janvier.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

Ont comparu:

1.- INTER PORTFOLIO S.A., société de droit des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Road Town.

ici représentée par Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à Holzem, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

2.- TYRON FINANCIAL S.A., société de droit des lles Vierges Britanniques, ayant son siège social à Tortola, Road Town,

ici représentée par Monsieur Jean-Paul Defay, directeur financier, demeurant à Soleuvre, habilité à engager la société par sa signature individuelle.

Lesquels comparants ont arrêté, ainsi qu'il suit, les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Titre Ier. Dénomination - Siège social - Objet - Durée - Capital social

Art. 1er. Il est formé une société anonyme sous la dénomination de SIMONTHAL S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg. Il peut être créé par simple décision du conseil d'administration des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Au cas où le conseil d'administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale du siège ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, il pourra transférer le siège social provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société aura une durée illimitée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct ou indirect tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

Art. 3. Le capital social est fixé à trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par cent vingt-quatre (124) actions d'une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune.

Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Capital autorisé

Le conseil d'administration est autorisé à augmenter le capital social initial pour le porter de son montant actuel à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) le cas échéant par l'émission d'actions nouvelles de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé:

- à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois, à fixer l'époque et le lieu de l'émission ou des émissions successives, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution,
- à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital,
- à mettre les statuts en concordance avec les modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans prenant fin le 23 janvier 2008 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

De même, le conseil d'administration est autorisé à émettre des emprunts obligataires convertibles ou non sous forme d'obligations au porteur ou autres, sous quelque dénomination que ce soit et payables en quelque monnaie que ce soit, étant entendu que toute émission d'obligations convertibles ne pourra se faire que dans le cadre du capital autorisé.

Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêt, les conditions d'émission et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

Sous respect des conditions ci-avant stipulées et par dérogation à l'article 10 ci-après, le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social, même par incorporation des réserves libres.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

Le capital autorisé et le capital souscrit peuvent être augmentés ou réduits par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires statuant comme en matière de modifications des statuts.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les limites fixées par la loi.

Titre II. Administration - Surveillance

- **Art. 4.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Les administrateurs sont rééligibles.
- Art. 5. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social, à l'exception de ceux que la loi ou les statuts réservent à l'assemblée générale.

Le conseil d'administration ne peut délibérer et statuer valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télex ou téléfax, étant admis.

En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télex ou téléfax. Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration. Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix.

Art. 6. Le conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, associés ou non.

La société se trouve engagée soit par la signature individuelle du délégué du conseil, soit par la signature conjointe de deux administrateurs.

- Art. 7. Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, seront suivies au nom de la société par le conseil d'administration agissant par son président ou un administrateur délégué à cet effet.
- **Art. 8.** Le conseil d'administration est autorisé à procéder à des versements d'acomptes sur dividendes conformément aux conditions et suivant les modalités fixées par la loi.
- Art. 9. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires; ils sont nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans. Ils sont rééligibles.

Titre III. Assemblée générale et répartition des bénéfices

Art. 10. L'assemblée des actionnaires de la société régulièrement constituée représente tous les actionnaires de la société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

L'assemblée générale décide de l'affectation ou de la distribution du bénéfice net.

Art. 11. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit au siège social ou à tout autre endroit à Luxembourg indiqué dans l'avis de convocation, le premier lundi du mois d'avril à onze heures.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 12. Par décision de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, tout ou partie des bénéfices et réserves autres que ceux que la loi ou les statuts interdisent de distribuer peuvent être affectés à l'amortissement du capital par voie de remboursement au pair de toutes les actions ou d'une partie de celles-ci désignées par tirage au sort, sans que le capital exprimé ne soit réduit. Les titres remboursés sont annulés et remplacés par des actions de jouissance qui bénéficient des mêmes droits que les titres annulés, à l'exclusion du droit au remboursement de l'apport et du droit de participation à la distribution d'un premier dividende attribué aux actions non amorties.

Titre IV. Exercice social - Dissolution

- Art. 13. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente-et-un décembre de chaque année.
- Art. 14. La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Titre V. Disposition générale

Art. 15. La loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales ainsi que ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le trente-et-un décembre deux mille trois.
 - 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en deux mille quatre.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants déclarent souscrire aux actions du capital social comme suit:

1) INTER PORTFOLIO S.A., prénommée, cent vingt-trois actions	123 actions	
2) TYRON FINANCIAL S.A., prénommée, une action	1 action	
Total: cent vingt-quatre actions	124 actions	

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trenteet-un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la nouvelle société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions exigées par l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution la somme de EUR 1.500,-.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

1) L'adresse de la société est fixée à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

L'assemblée autorise le Conseil d'Administration à fixer en tout temps une nouvelle adresse dans la localité du siège social statutaire.

- 2) Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.
- 3) Sont nommés administrateurs:
- a) Monsieur Alain Vasseur, consultant, demeurant à L-8277 Holzem, 3, rue de Mamer.
- b) Monsieur Roger Caurla, maître en droit, demeurant à L-3912 Mondercange, 19, rue des Champs.
- c) Monsieur Tobias Herkrath, maître en droit, demeurant à L-1858 Luxembourg, 19, rue de Kirchberg.
- 4) Est nommée commissaire aux comptes:

TRIPLE A CONSULTING, société anonyme, ayant son siège social à L-1413 Luxembourg, 3, place Dargent.

5) Le mandat des administrateurs et commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire de deux mille huit.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: A. Vasseur, J.-P. Defay et F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 2003, vol. 15CS, fol. 88, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

F. Baden.

(003153.2/200/157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

BRETTNEY & LARSON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.426.

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice allant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution du mandat commissaire aux comptes que vous avez bien voulu nous confier. Nous avons effectué notre mission sur base de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915 qui s'impose pas au commissaire aux comptes de donner une attestation sur les comptes annuels. Dés lors, nous n'avons pas vérifié les comptes annuels suivant les normes de révision généralement admises.

Nous avons constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2002, dont la somme bilantaire s'élève à EUR 13.283,19 et la perte à EUR 13.283,19 sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui nous ont été soumises.

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, il convient de vous prononcer sur la continuation des activités de la société.

Nous n'avons pas d'autres remarques à formuler sur ces comptes annuels et nous vous proposons de les approuver tels que représentés par le conseil d'administration.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l.

Commissaire aux Comptes

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, vol. 16CS, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(003241.2/230/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

STENIEL (LUXEMBOURG), S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 31-33, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 88.718.

DECLARATION

L'associé de la Société constate les cessions de parts sociales suivantes:

- En date du 14 février 2003, CVC CAPITAL PARTNERS ASIA LIMITED, agissant comme Partenaire Général pour le compte de CVC CAPITAL PARTNERS ASIA PACIFIC L.P., ayant son siège social à c/o Walkers, PO Box 265, Walker House, Mary Street, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, a cédé 3.467 (trois mille quatre cent soixante-sept) parts sociales qu'il détenait dans la société STENIEL (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée, à MHN LTD, ayant son siège social à Ugland House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies.
- En date du 14 février 2003, ASIA INVESTORS LLC, ayant son siège social à c/o Corporation Trust Center, 1209 Orange Street, Wilmington, New Castle County, Delaware 19801, U.S.A., a cédé 1.733 (mille sept cent trente-trois) parts sociales qu'il détenait dans la société STENIEL (LUXEMBOURG), S.à r.l., société à responsabilité limitée, à MHN LTD, ayant son siège social à Ugland House, George Town, Grand Cayman, Cayman Islands, British West Indies.

Suite à ces modifications, l'associé déclare que le capital social de 130.000,- EUR (cent trente mille euros) est représenté par 5.200 (cinq mille deux cents) parts sociales d'une valeur nominale de 25,- EUR (vingt cinq euros) dont il est l'unique propriétaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 février 2003.

Signature

Le mandataire de l'associé unique

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02806. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003151.4/1035/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

EXCALIBUR S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 64.956.

Extrait des décisions de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 12 février 2003

L'Assemblée Générale accepte les démissions de Monsieur Derek S. Ruxton et Monsieur Alexander Ruxton de leurs postes d'administrateurs de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme Monsieur Beda Fürer et Madame Anna De Meis aux postes d'administrateurs vacants de la société avec effet immédiat.

L'Assemblée nomme Monsieur Beda Fürer au poste d'administrateur-délégué de la société avec effet immédiat.

Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2009.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, réf. LSO-AB01511. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003156.5/298/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

I.I.R. S.A., INTERNATIONAL INDUSTRIAL REALISATIONS, Société Anonyme.

Siège social: L-8399 Windhof (Koerich), 3-5, route d'Arlon. R. C. Luxembourg B 54.623.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration

En sa séance du 15 octobre 2001 le conseil d'administration, en vertu des pouvoirs lui conférés par l'assemblée générale extraordinaire du 15 octobre 2001, a décidé de nommer:

Mademoiselle Valérie Bauwens, administratrice, demeurant à B-1390 Grez-Doiceau, 21, rue de la Ferme du Grand Sart, (Belgique),

à la fonction d'administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Windhof, le 15 octobre 2001.

Pour extrait conforme

Le conseil d'administration

Signatures

Enregistré à Grevenmacher, le 19 février 2003, vol. 170, fol. 11, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): C. Bentner.

(002962.8/231/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

TONFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau. R. C. Luxembourg B 37.563.

L'an deux mille deux, le dix-sept décembre.

Par devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding TONFA INTERNATIONAL S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau, R.C. Luxembourg section B numéro 37.563, constituée suivant acte reçu le 22 juillet 1991, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 28 du 27 janvier 1992.

L'assemblée est présidée par Monsieur Eddy Patteet, conseiller fiscal, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Hubert Janssen, juriste, demeurant à Torgny (Belgique).

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean-Pierre Van Keymeulen, administrateur de sociétés, demeurant

Le président prie le notaire d'acter que:

- I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.
- II.- Il appert de la liste de présence que les 1.700 (mille sept cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de EUR 130.000,- (cent trente mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 43.000,- (quarante-trois mille Euros) à EUR 173.000,- (cent soixante-treize mille Euros) par l'émission de 260 (deux cent soixante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, par apport en numéraire.
 - 2.- Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, cette dernière prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 130.000,- (cent trente mille Euros) pour le porter de son montant actuel de EUR 43.000,- (quarante-trois mille Euros) à EUR 173.000,- (cent soixante-treize mille Euros), par l'émission de 260 (deux cent soixante) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'admettre à la souscription des 260 (deux cent soixante) actions nouvelles: la société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois A.T.T.C. MANAGEMENT, S.à r.l., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

Intervention - Souscription - Libération

Ensuite est intervenue la dite société A.T.T.C. MANAGEMENT S.A., ici représentée par son gérant unique: la société anonyme luxembourgeoise A.T.T.C. S.A., ayant son siège social à L-2213 Luxembourg, 16, Rue de Nassau; ici représentée par son administrateur-délégué: Monsieur Eddy Patteet, prénommé, lequel peut valablement engager la dite société par sa seule signature en vertu de l'article 6 de ses statuts;

laquelle a déclaré, par son représentant prénommé, souscrire aux 260 (deux cent soixante) actions nouvelles et les libérer intégralement en numéraire, de sorte que la société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme de EUR 130.000,- (cent trente mille Euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Troisième résolution

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent, l'assemblée décide de modifier le premier alinéa de l'article trois des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social est fixé à EUR 173.000,- (cent soixante-treize mille Euros), représenté par 1.960 (mille neuf cent soixante) actions sans désignation de valeur nominale.»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de deux mille sept cents Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. Patteet, H. Janssen, P-P. Van Keymeulen, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 23 décembre 2002, vol. 137S, fol. 31, case 1. – Reçu 1.300 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 janvier 2003.

J. Elvinger.

(002998.5/211/62) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

TONFA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R. C. Luxembourg B 37.563.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg en date du 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(003000.4/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

PHENIX INVESTISSEMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 65.854.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(002947.2/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

WHITECHAPEL HOLDINGS, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg. R. C. Luxembourg B 39.324.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(002948.2/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

LITO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 9.268.

Le bilan au 31 janvier 2000, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01836, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

Signature.

(003016.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

LITO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 9.268.

Le bilan au 31 janvier 2001, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01838, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

Signature.

(003018.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

LITO S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg, 5, boulevard de la Foire.

R. C. Luxembourg B 9.268.

Le bilan au 31 janvier 2002, enregistré à Luxembourg, le 17 février 2003, réf. LSO-AB01840, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

Signature.

(003019.3/534/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

SCANKAFFEE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1356 Mondorf-les-Bains, 13, avenue François Clément. R. C. Luxembourg B 70.517.

Assemblée générale

Aujourd'hui le 1er janvier 2003.

Sont réunis en assemblée générale au siège social de la société SCANKAFFEE S.A., 13, avenue François Clément, L-1356 Mondorf-les-Bains

- (1) Monsieur Ilja Tultschinsky, administrateur, demeurant à Markomannenstrasse 13/4/17 à A-1220 Wien, teneur de 500 actions,
- (2) Monsieur Isak Belyavsky, employé privé, demeurant à J. De Veusterstraat 93, B-2650 Edegem, teneur de 450 actions
- (3) Madame Elvira Razykova, non-employée, demeurant à J. De Veusterstraat 93, B-2650 Edegem, teneur de 50 actions

Total: 1.000 actions

Toutes les actions étant représentées, l'assemblée est déclarée constituée régulièrement et est déclarée ouverte à 19.30 heures.

Avec unanimité des votes est nommé comme président de cette assemblée, Monsieur Isak Belyavsky et comme secrétaire Monsieur Ilja Tultschinsky, qui acceptent tous les deux leur mandat.

Le président donne lecture de l'agenda:

- (1) démission et décharge d'un administrateur
- (2) nomination d'un administrateur
- (3) divers

Les actionnaires présents déclarent avoir dûment pris connaissance de l'agenda.

- (1) Démission et décharge d'un administrateur
- Monsieur Ilja Tultschinsky a déclaré vouloir renoncer à son mandat d'administrateur.

Le Président demande à l'assemblée de bien vouloir donner suite à cette demande et de vouloir donner, en même temps, décharge à Monsieur Ilja Tultschinsky.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: la démission de Monsieur Ilja Tultschinsky est acceptée et lui est rendu décharge pour l'exécution de son mandat.

- (2) Nomination d'un administrateur
- Vu que selon les statuts et la loi le conseil d'administration doit avoir 3 administrateurs, le Président suggère que Monsieur Leonid Lupascu, sera nommé comme administrateur pour une période de six années.

Monsieur Leonid Lupascu confirme que si l'assemblée le considère digne de ce mandat, il acceptera cette honneur.

Vote: L'assemblée vote avec unanimité: est nommé comme administrateur pour une période de six années, Monsieur Leonid Lupascu, qui accepte son mandat.

(3) Divers

Le Président demande, sans réaction quelconque des actionnaires présents, s'il y a encore des points à discuter.

L'assemblée donne mandat et pouvoir à Monsieur Lucien Voet, expert comptable, ici présent, pour faire le nécessaire afin que les décisions de cette assemblée soient officialisées dans les formes prescrites.

Le Président déclare l'assemblée clôturée à 20.30 heures.

Rédigé au Luxembourg à la date susmentionnée en 5 exemplaires dont chaque partie reconnaît en avoir reçu un.

I. Tultschinsky / I. Belyavsky / E. Razykova / L. Lupascu.

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03338. - Reçu 20 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003441.3/1241/47) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

SO.FI.MAR INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont. R. C. Luxembourg B 41.876.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration tenue à Luxembourg le 28 janvier 2003

Le Conseil accepte la démission de Monsieur A. Peruzy de son poste d'Administrateur; Monsieur Angelo De Bernardi, licencié en sciences commerciales et financières, avec adresse professionnelle au 17 rue Beaumont, L-1219 Luxembourg, est coopté nouvel Administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003.

SO.FI.MAR INTERNATIONAL S.A.

V. Arno / A. Marchini

Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 18 février 2003, réf. LSO-AB02065. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(002903.3/545/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 février 2003.

BRETTNEY & LARSON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 74.426.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Francisco Javier Baviano Hernandez, de nationalité espagnole, demeurant à Monte Alina, 24, Pozuelo de Alarcon, Espagne, titulaire de la Carte d'identité numéro 50.816.966-F,

ici représenté par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Madrid (Espagne), le 30 décembre 2002.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme BRETTNEY & LARSON INVESTMENTS S.A., R. C. B. numéro 74.426, fut constituée suivant reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 février 2000, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 399 du 5 juin 2000.
- Le capital social de ladite société est de trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des actions de la société BRETTNEY & LARSON INVESTMENTS S.A.
- Par la présente le comparant en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société BRETTNEY & LARSON INVESTMENTS S.A. avec effet immédiat.
- Le comparant en sa qualité de liquidateur de la société BRETTNEY & LARSON INVESTMENTS S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique reconnaît avoir pris connaissance de et approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2002, sur base du rapport de gestion et rapport de commissaire s'y rapportant et des annexes, lesquels après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- Sur ce, le mandataire du comparant a présenté au notaire trois certificats représentatifs d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société BRETTNEY & LARSON INVESTMENTS S.A. Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, vol. 16CS, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

A. Schwachtgen.

(003259.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

BRETTNEY & LARSON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 74.426.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme

Conformément aux prescriptions légales, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution de notre mandat pour l'exercice clôturé le 31 décembre 2002.

Nous vous rappelons que votre société fut constituée le 18 février 2000 pour une durée indéterminée sous forme de société anonyme.

Pendant l'exercice sous revue, les affaires de la société se sont déroulées de façon satisfaisante. Rappelons que l'objet de votre société couvre la prise de participations financières dans toutes sociétés luxembourgeoises ou étrangères ainsi que la gestion et la mise en valeur de son portefeuille.

Au 31 décembre 2002, la perte cumulée de la société dépassant le montant du capital social, le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les société commerciales de statuer sur la dissolution éventuelle de la société.

Depuis la clôture de l'exercice sous revue, il n'y a pas eu d'événement important dont la société n'aurait pas déjà tenu compte dans les documents que nous vous présentons.

Quant à l'évolution prévisible de la société, il est actuellement difficile de se prononcer sur les perspectives de l'excercice en cours

Nous vous proposons d'approuver les comptes tels qu'ils vous sont soumis, de reporter la perte de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 de EUR 13.283,19 et de nous donner décharge pour l'exécution de notre mandat pendant l'exercice sous revue.

Le 22 janvier 2003.

Le Conseil d'Administration

J. Hoffmann / M. Koeune / N. Thommes / A. Dany

Administrateur / Administrateur / Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, vol. 16CS, fol. 66, case 8. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(003269.2/230/30) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

BRETTNEY & LARSON INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 74.426.

Les comptes de clôture au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2003, vol. 16CS, fol. 66, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

A. Schwachtgen

Notaire

(003268.3/230/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

WAIMEA MASTER FUND, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal. R. C. Luxembourg B 86.811.

DISSOLUTION

In the year two thousand and three, on the thirteenth of February.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

DB OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, R. C. London number 1268118, a company incorporated in England, having its registered office at Winchester House, 1 Great Winchester Street, London EC2N 2DB, England,

here represented by Maître Ariel Weindling, attorney-at-law, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy under private seal given in London on January 24, 2003.

Such proxy, after signature by the mandatory and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time.

Such appearing party, through its mandatory, required the undersigned notary to record:

- 1. That it is the sole shareholder of the company WAIMEA MASTER FUND, a «Société d'investissement à capital variable», with registered office at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, registered with the Trade and Companies Registry of Luxembourg under number B 86.811 (the «Company»), incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on 11th April, 2002, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 696 of 6th May, 2002.
 - 2. That it has decided to dissolve the Company with immediate effect.
 - 3. That the share capital of the Company is divided into 310 (three hundred and ten) shares without par value.
 - 4. That it approves the balance sheet, the profit and loss accounts and the financial statements as at the date hereof.
- 5. That it has received all the assets of the Company and that it shall assume all outstanding liabilities (if any) of the Company in particular those hidden and unknown at the present time.
 - 6. That the Company be and hereby is liquidated and that the liquidation is closed.
 - 7. That it grants full discharge to the Directors of the Company for the exercise of their mandate, and
- 8. That the books, documents and records of the Company shall be kept during a period of five years at 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the appearing party the present deed is worded in English, followed by a French translation; on request of the same appearing party and in case of divergences between the English text and the French text, the English text will prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, he signed with Us the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

DB OVERSEAS HOLDINGS LIMITED, R. C. Londres numéro 1268118, une société constituée en Angleterre, ayant son siège social au Winchester House, 1 Great Winchester Street, Londres EC2N 2 DB, Angleterre,

ici représentée par Maître Ariel Weindling, avocat, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Londres en date du 24 janvier 2003.

Laquelle procuration, après avoir été signée par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire instrumentaire d'acter:

- 1. Qu'elle est l'actionnaire unique de la société WAIMEA MASTER FUND, une Société d'investissement à capital variable, ayant son siège social au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 86.811 (la «Société»), constituée par acte du notaire instrumentaire, date du 11 avril 2002, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N° 696 du 6 mai 2002.
 - 2. Qu'elle a décidé de dissoudre la Société avec effet immédiat.
 - 3. Que le capital social de la Société est divisé en 310 (trois cent dix) actions sans valeur nominale.
- 4. Qu'elle approuve le bilan, le compte de profits et pertes et les autres documents comptables de la Société tels qu'établis à la date des présentes.
- 5. Qu'elle a reçu tout l'actif de la Société et qu'elle prendra en charge tout le passif de la Société (s'il y en a) et en particulier le passif occulte et inconnu à ce moment.
 - 6. Que la Société est partant liquidée et que la liquidation est clôturée.
 - 7. Qu'elle donne pleine et entière décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat, et
- 8. Que les livres, documents et pièces relatives à la Société resteront conservés durant cinq ans au 47, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par les présentes qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: A. Weindling, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, vol. 137S, fol. 94, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

A. Schwachtgen.

(003294.4/230/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

NETCONTROL S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 74.440.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice allant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous avons l'honneur de vous rendre compte de l'exécution du mandat de commissaire aux comptes que vous avez bien voulu nous confier. Nous avons effectué notre mission sur base de l'article 62 de la loi modifiée du 10 août 1915 qui n'impose pas au commissaire aux comptes de donner une attestation sur les comptes annuels. Dés lors, nous n'avons pas vérifié les comptes annuels suivant les normes de révision généralement admises.

Nous avons constaté que les comptes annuels au 31 décembre 2002, dont la somme bilantaire s'élève à EUR 7.628,86 et la perte à EUR 7.628,86 sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui nous ont été soumises.

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, il convient de vous prononcer sur la continuation des activités de la société.

Nous n'avons pas d'autres remarques à formuler sur ces comptes annuels et nous vous proposons de les approuver tels que représentés par le conseil d'administration.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CERDERLUX-SERVICES, S.à r.l.

Commissaire aux comptes

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, vol. 16CS, fol. 66, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(003247.2/230/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

BRILLIANT FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 74.026.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 10 février 2003

Résolution

L'assemblée ratifie les cooptations de Mme Maria Chiapolino et de M. Ferdinando Cavalli décidées par le conseil d'administration en ses réunions du 1^{er} juillet 2002 et du 6 décembre 2002.

Les mandats des administrateurs et du commissaire aux comptes venant à échéance, l'assemblée décide de les réélire pour la période expirant à l'assemblée générale statuant sur l'exercice 2002/2003 comme suit:

Conseil d'administration

M. Jean-François Aron, employé de banque, demeurant à Mayr 10, président;

M. Ferdinando Cavalli, employé privé, demeurant à Luxembourg, administrateur;

Mme Maria Chiapolino, employée privée, demeurant à Luxembourg, administrateur.

Commissaire aux comptes

MAZARS & GUERARD (LUXEMBOURG) S.A., 5, rue Emile Bian, L-1235 Luxembourg.

Pour extrait conforme

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque Domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03469. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003341.3/024/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

RIELLO INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri. R. C. Luxembourg B 17.230.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 21 janvier 2003

Résolutions

L'assemblée révoque le Commissaire aux Comptes, ARTHUR ANDERSEN (LUXEMBOURG) S.A., 6, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg et le remercie pour son activité jusqu'à ce jour.

L'assemblée décide de nommer DELOITTE & TOUCHE S.A., 3, route d'Arlon, L-8009 Strassen, pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2002 à la fonction de Commissaire aux Comptes.

SOCIETE EUROPEENNE DE BANQUE

Société Anonyme

Banque domiciliataire

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 21 février 2003, réf. LSO-AB03473. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003344.3/024/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

LA CONCORDE, Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 50, Val Fleuri. R. C. Luxembourg B 54.078.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 4 septembre 2002 que:

CERTIFICA LUXEMBOURG, S.à r.l., société à responsabilité limitée ayant son siège social au 50, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, a été nommée commissaire aux comptes, en remplacement de FIDEI REVISION société à responsabilité limitée démissionnaire. Le nouveau commissaire aux comptes reprendra le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2003.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02827. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003240.4/727/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

WEEBRA S.A., Société Anonyme.

R. C. Luxembourg B 42.760.

Mademoiselle Vangelina Karamitre et Messieurs Tom Brimeyer et Georges Brimeyer démissionnent par la présente avec effet immédiat des postes d'administrateurs de la société.

La société AMSTIMEX S.A. donne par laprésente sa démission du poste de commissaire aux comptes.

Le siège social à L-1931 Luxembourg, 55, avenue de la Liberté est dénoncé avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 février 2003.

V. Karamitre.

Enregistré à Luxembourg, le 19 février 2003, réf. LSO-AB02580. - Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(003236.3/637/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

MADALTON RESSOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 74.438.

Les comptes de clôture au 31 décembre 2002, enregistrés à Luxembourg, le 14 février 2003, vol. 16CS, fol. 66, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

A. Schwachtgen.

(003354.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

MADALTON RESSOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 74.438.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes de l'exercice allant du 1er janvier 2002 au 31 décembre 2002

Les comptes annuels au 31 décembre 2002, dont la somme bilantaire s'élève à EUR 15.914,26 et la perte à EUR 15.811,34 sont en concordance avec la comptabilité et les pièces comptables qui ont été soumises à CEDERLUX-SER-

Conformément à l'article 100 de la loi sur les sociétés commerciales, il convient de se prononcer sur la continuation des activités de la société.

Luxembourg, le 22 janvier 2003.

CEDERLUX-SERVICES, S.à r.l.

Commissaire aux comptes

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, vol. 16CS, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(003347.2/230/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

MADALTON RESSOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 74.438.

Rapport de gestion du Conseil d'Administration à l'Assemblée Générale Ordinaire de la société

Au 31 décembre 2002, la perte cumulée de la société est supérieure à 100% du capital social, le Conseil d'Administration demande à l'Assemblée Générale, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales de statuer sur la dissolution éventuelle de la société.

Depuis la clôture de l'exercice sous revue, il n'y a pas eu d'événement important dont la société n'aurait pas déjà tenu compte dans les documents présentés.

Quant à l'évolution prévisible de la société, il est actuellement difficile de se prononcer sur les perspectives de l'exer-

Proposition d'approouver les comptes tels qu'ils sont soumis, de reporter la perte de l'exercice clôturé au 31 décembre 2002 de EUR 15.811,34 et de donner décharge au Conseil d'Administration pour l'exécution du mandat pendant l'exercice sous revue.

Le 22 janvier 2003.

Pour le Conseil d'Administration

J. Hoffmann / M. Koeune / N. Thommes / A. Dany

Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, vol. 16CS, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(003350.2/230/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.

MADALTON RESSOURCES S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau. R. C. Luxembourg B 74.438.

DISSOLUTION

L'an deux mille trois, le treize février.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Florentina Maria Penã Diaz, majeure, de nationalité espagnole, divorcée, demeurant à Velazquez, 106, Madrid, Espagne, titulaire de la carte d'identité numéro 14224344-V,

ici représentée par Monsieur Marc Koeune, économiste, domicilié professionnellement au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Madrid, Espagne, le 30 décembre 2002.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par son mandataire, prié le notaire d'acter que:

- La société anonyme MADALTON RESSOURCES S.A., R. C. B numéro 74.438, fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 18 février 2000 publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 401 du 6 juin 2000.
- Le capital social de ladite société est de trente-et-un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.
- La comparante s'est rendue successivement propriétaire de la totalité des actions de la société MADALTON RES-SOURCES S.A.
- Par la présente la comparante en tant qu'actionnaire unique prononce la dissolution de la société MADALTON RES-SOURCES S.A. avec effet immédiat.
- La comparante en sa qualité de liquidateur de la société MADALTON RESSOURCES S.A. déclare que l'activité de la société a cessé, que l'actionnaire unique s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement encore exister à charge de la société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.
- L'actionnaire unique reconnaît avoir pris connaissance de et approuver les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2002, sur base du rapport de gestion et rapport de commissaire s'y rapportant et des annexes, lesquels après avoir été signés ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexés au présent acte pour être enregistrés en même temps.
- L'actionnaire unique donne décharge pleine et entière aux administrateurs et au commissaire aux comptes pour leur mandat jusqu'à ce jour.
- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans au 18, rue de l'Eau, L-1449 Luxembourg.
- Sur ce, le mandataire de la comparante a présenté au notaire trois certificats représentatif d'actions au porteur qui ont été immédiatement lacérés.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société MADALTON RESSOURCES S.A.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: M. Koeune, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 14 février 2003, vol. 16CS, fol. 66, case 7. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 février 2003.

A. Schwachtgen.

(003343.3/230/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 février 2003.